Les Infos municipales

Beaucé

DÉCEMBRE 2020
N° 74

Le mot du Maire

Le Comité de rédaction et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent une bonnes année 2021

SITE INTERNET :
www.beauce35.fr

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2/3
Brèves du conseil	4/8
Urbanisme	9
Aménagements /Travaux	10/15
Infos pratiques	16/30
Vie Communale	31/33
Vie Associative	34/38
École	39/45
Paroisse	46
Calendrier	47

Après une installation retardée, votre nouvelle équipe municipale est en place. Toutes les commissions sont au travail, et d'ores et déjà en quelques mois des actions concrètes :

- amélioration de la communication,
- gestion des départs successifs des cuisiniers de la cantine,
- amélioration de la qualité des repas servis, en partenariat avec les représentants de l'école,
- création d'un nouvel arrêt de bus sécurisé et aux normes PMR dans le centre bourg,
- travaux d'aménagement de voirie pour lutter contre les inondations,
- lancement d'un programme de création de voies douces,
- lancement de la réflexion de révision du PLU,
- choix sur un scénario de déviation de la RN12.

Nous tous avons hâte de tourner la page de cette année 2020 si particulière. Nos vies, sociale, familiale, et parfois professionnelle ont été perturbées. Elles le seront encore au moment où nous souhaitons nous rapprocher de nos parents et amis en cette fin d'année.

A n'en pas douter une partie de 2021 sera encore impactée par la crise sanitaire. Dès que la situation le permettra vous pourrez de nouveau profiter de vos activités au sein des associations. Je compte sur vous pour aider ces bénévoles qui font tout leur possible pour vous proposer des animations, contribuant au maintien du lien social et convivial.

A en juger par le choix d'investisseurs et d'entrepreneurs, d'actions réalisées ou futures, notre commune fait preuve d'attractivité.

Cela commence par nos jeunes boulangers du centre bourg qui souhaitent se développer.

Le groupe « Lamotte » proposera prochainement une deuxième tranche au Parc de la Chesnaie.

Le secteur de Beauséjour changera d'aspect avec dans un premier temps la rénovation du complexe hôtelier en créant un « IBIS Style ».

Tous ces projets se font et se feront en fonction de règles urbanistiques en vigueur, Plan Local d'Urbanisme et Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale. Il en va de même pour l'aménagement de la zone commerciale, tant décriée. Pourtant sur la cartographie du SCOT, depuis 2010 il s'agit d'une zone clairement définie tout comme la zone de la Croix Rouge à Maen-Roch, là où doit s'installer un « Lidl » !!....

Ne cassons pas cette dynamique territoriale sous prétexte de faire du protectionnisme local.

Je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

J'aurai le plaisir, entouré de mes collègues du Conseil, de vous accueillir, tout d'abord lors de la cérémonie des Vœux du 23 janvier et comme je m'y étais engagé, lors d'une soirée d'échanges prévue en Avril 2021.

Très cordialement,

Le Maire, Stéphane IDLAS.

HORAIRES MAIRIE :

Ouverture au public :
Lundi au Jeudi: 8 H 30 à 12 H 30
Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30 / 13 H 30 à 18 H 00
Samedi : 8 H 30 à 12 H 00

Permanences Maire :
Lundi : 8 H 30 à 12 H 00
Mercredi : 10 H 00 à 12 H 00
Vendredi : 8 H 30 à 12 H 00

Permanences Adjoints :
Mercredi : 8 H 30 à 10 H 00
Samedi : 8 H 30 à 10 H 00

Le mot du Maire

Zone commerciale de BEAUSEJOUR

○ Dans le précédent bulletin, je vous informais qu'au vu des éléments dont je disposais, et selon l'avis des services préfectoraux, j'envisageai au début de l'été une procédure de retrait du Permis de Construire (P.C.) Grand-Frais. Il semblait que celui-ci présentait un point d'irrégularité juridique entachant sa légalité.

○ Deux mois plus tard d'autres éléments sont apparus ; entre autre, nous avons trouvé un document tendant à démontrer que la soi-disante irrégularité juridique ne pouvait être retenue.

○ En conséquence fin août je n'ai pas signé la procédure de retrait de manière à ne pas s'exposer à une nouvelle procédure juridique à notre encontre.

○ C'est ce nouvel élément que la magistrate du Tribunal Administratif de Rennes a retenu pour rejeter la requête en suspension du P.C. initiée par Mme la Préfète d'Ille et Vilaine. Cela me conforte donc dans mon choix.

○ Néanmoins, il demeure à ce jour les recours sur le fond pour le P.C. Grand-Frais, et le Permis d'Aménager. Affaire à suivre…….

Déviation de la RN12, bourg de BEAUCE - Délibération du 10 décembre 2020 –

○ Depuis le début des années 2000, il a été jugé nécessaire d'aménager la RN 12 dans la continuité de l'Autoroute des estuaires pour relier Paris à la Bretagne.

○ Cet aménagement a également pour objectif d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des bourgs traversés par cette RN12.

○

○ En 2013, Ernée et BEAUCE sont reconnus comme étant prioritaires pour des travaux de déviation. Jusqu'en 2017, les études sont réalisées selon un schéma d'aménagement à 2x 1voie.

○ Pour répondre à de nouvelles demandes, des études complémentaires pour une 2x2 voies sont réalisées de 2017 à 2020.

○ Depuis près de 20 ans la commune de BEAUCE attend une déviation ; nous demeurons aujourd'hui la seule commune de Bretagne concernée par cette problématique.

○ La fréquence de 12000 véh/j dont plus de 1000 PL en plein centre bourg n'est plus supportable pour la sécurité de nos administrés, et des enfants fréquentant l'école.

○ Par conséquent, au terme de toutes ses études, et des scénarios présentés en 2019 et 2020 dont le Conseil Municipal a pris connaissance, nous estimons nécessaire et urgent de porter notre choix sur un scénario répondant aux différentes exigences :

○ * notre Commune et sa sécurité dans la traversée du bourg,

○ * l'État et ses possibilités financières,

○ * notre territoire communautaire et son aménagement,

○ Le Conseil Municipal de BEAUCE souhaite :

○ 1°) un scénario de phasage, 2x1 voie immédiate, prévoyant une emprise pour un élargissement futur à 2x2 voies, solution qui permettra d'observer l'évolution du trafic et de son impact environnemental au fil des années,

○ 2°) que les 2 dossiers déviation RN 12 et élargissement de la rocade actuelle de Fougères soient dissociés, estimant que le raccordement au barreau et à la rocade de Fougères ne doivent plus retarder et entraver le dossier RN 12.

○ 3°) que des ouvrages et giratoires soient réalisés pour éviter les carrefours plans sur le nouveau tracé impactant la commune de LA SELLE EN LUITRE ; il n'est pas concevable de transposer des problèmes de sécurité sur une autre commune.

Les membres du conseil Municipal et Le Maire Stéphane IDLAS ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des Vœux qui s'achèvera par le verre de l'amitié.

Le Samedi 23 janvier 2021 à 11h00 dans la salle Polyvalente.

A cette heure, nous privilégions cette manifestation en présentielle.
Toutes les mesures sanitaires seront prises pour assurer les couloirs de circulation et la distanciation.
Cette cérémonie sera l'occasion de remise de médaille à nos deux anciens Maires : Marcel GUIDECOQ et Jean-Louis LAGREE

Brèves du conseil

Nous vous informons dans chaque bulletin des principales décisions prises par vos élus lors des séances de Conseil Municipal. Certaines peuvent apparaître dans cette rubrique ou regroupées par thème. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune « beauce35.fr »

Redevance 2020 GRDF et ENEDIS pour l'occupation du domaine public et les droits de concession :

Au titre de l'exercice 2020, la Commune est susceptible de bénéficier des recettes suivantes :
ENEDIS :
Redevance d'occupation du domaine public : 212.00 €.
GRDF :
Redevance de concession pour le contrat signé le 4 février 1999 pour une durée de 30 ans : 1 056.20 €.
Redevance d'occupation du domaine public : 689.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir les titres de recettes correspondants, soit 212.00 € au nom d'ENEDIS et un total de 1 745.20 € au nom de GRDF.

Acquisition des terrains au lieu-dit « les arons » :

Par délibération n° 0117092019 datée du 17 septembre 2019, le Conseil Municipal a demandé à la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) de Bretagne d'exercer son droit de préemption pour le compte de la Commune de BEAUCE.
La SAFER propose à présent de régulariser la rétrocession au profit de la Commune de BEAUCE.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition par la Commune de BEAUCE des parcelles mentionnées précédemment d'une superficie totale de 3 ha 24 a 28 ca, représentant une dépense totale de 20 511.60 €.

Rénovation d'une partie du rez de chaussée de la Mairie et remplacement du revêtement de sol de la classe mobile.

Dans le cadre des travaux de mise aux normes du rez de chaussée de la Mairie pour l'accueil des personnes à mobilité réduite (P.M.R.), le sanitaire et la cuisinette ont été totalement remaniés, et la porte d'accès élargie. La salle de réunion utilisée très régulièrement par diverses associations, nécessite quant à elle une rénovation des peintures.
D'autre part, le sol de la classe mobile disposée dans la cour de l'école est en très mauvais état.
Afin d'obtenir des estimations pour la réalisation des travaux qui s'imposent, trois entreprises locales ont été sollicitées. Leurs offres ont été soumises à l'avis de la commission en charge des bâtiments, laquelle propose de retenir la SARL PASQUET de Laignelet pour un total de 6 026.00 € h.t., dont 2 488.00 € h.t. pour les travaux de la Mairie et 3 538.00 € h.t. pour ceux de la classe mobile, dont 1 508.00 € h.t., comprenant la dépose des anciens revêtements et la préparation du support.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine la proposition de la commission « bâtiment », et autorise Monsieur le Maire à délivrer l'ordre de service à la SARL PASQUET pour un montant total de 6 026.00 € HT,
soit 7 231.00 € TTC

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que les dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Aussi, le règlement qui est soumis à votre approbation porte essentiellement sur des mesures concernant le fonctionnement de l'assemblée délibérante ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Par ailleurs et conformément à la réglementation, il définit :
- les modalités de consultation des projets de contrat de service public et de marchés publics,
- le régime des questions orales,
- les modalités d'exercice du droit d'expression des élus dans le bulletin municipal,
- les modalités d'organisation du débat d'orientations budgétaires.

Présentation du bilan annuel 2019 du service de Conseil en Energie Partagé du Pays de Fougères.

La Commune adhère au Conseil en Économie Partagé (C.E.P.) conduit par le Pays de Fougères depuis 2018, après l'interruption d'une collaboration qui avait initialement débutée en 2008.

Ainsi les Communes adhérentes accèdent aux missions « analyse des consommations » ; « analyse bâtiment » et « conseil-projet financement »
Madame GESLOT, Conseillère CEP présente le bilan dressé à partir des factures de l'année 2019 (cf. pages x, x, x,x).
Il en ressort que les travaux d'isolation engagés par la Commune au niveau du secrétariat de la Mairie, de l'école et de la salle de LA PASSERELLE ont permis la réduction des dépenses d'énergie liées au chauffage. Grâce à l'intervention du C.E.P., la Commune a pu bénéficier d'aides financières spécifiques. Cet effort va continuer avec le renforcement de l'isolation de la toiture de l'école.
Une attention toute particulière doit également être portée à l'éclairage public. La réduction des tranches horaires d'allumage, le remplacement des ampoules traditionnelles par des systèmes moins énergivores et la modernisation de l'ensemble des installations sont des solutions.
Le Décret du 23 Juillet 2019 créant Éco énergie tertiaire est également abordé. Ce décret oblige en effet la réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'une superficie égale ou supérieure à 1 000 m², de 40 % en 2030 ; 50 % en 2040 et 60 % en 2050.
L'accompagnement de la Commune par le Conseil en Économie Partagé devra donc être privilégié.

Acquisition d'un terrain au lieu-dit « la motte ».

La Commune ayant pour objectif de permettre la constitution sur son territoire d'un maillage de voies douces ou de sentiers de randonnées, Monsieur le Maire indique qu'une négociation a été engagée auprès des Consorts MAILLARD propriétaires de la parcelle cadastrée section AH n° 77 située au lieu-dit « la motte ».
Située entre la voie communale n° 3 dite de « La Garie » et le sentier de randonnée de « La Quénoisière », il serait possible d'y créer un cheminement en bordure du « Couesnon ». Tenant compte des frais de bornage et de clôture rendus obligatoires si la Commune n'achetait que la bande de terrain nécessaire à ce projet, il apparaît plus judicieux d'acquérir l'ensemble de la parcelle d'une superficie de 10194 m². Le prix demandé s'élève à 5 500 € net vendeur.

Liaison du chemin de terre de « la blottière » avec le maillage des sentiers de randonnée.

Par le passé, faute d'être utilisés par le public, certains chemins de terre ont été délaissés et ont parfois été intégrés dans des parcelles agricoles.
Il en est ainsi du chemin de « La Blottière » qui pourrait de nouveau être utilisé en tant que tel en solutionnant sa jonction avec la voie routière la plus proche, soit par l'acquisition de terrains, soit par la mise à disposition d'une bande de terrain par le propriétaire.
Il y a lieu de considérer que la Commune de LA SELLE EN LUITRE poursuit une démarche identique à BEAUCE, et que sur le point qui vient d'être évoqué, des ententes pourraient être trouvées.
La Commission « environnement » est invitée à poursuivre des démarches dans ce sens.

Réparation de la toiture de l'abri des pêcheurs.

La toiture du plus ancien abri implanté près du plan d'eau communal des « vertes rives », servant à l'accueil des pêcheurs, nécessite une réfection complète.
Les membres du Comité de gestion du plan d'eau se proposent d'effectuer bénévolement les travaux qui s'imposent moyennant la fourniture par la Commune des matériaux pour lesquels la dépense est estimée à 580.21 € TTC.

Réduction de la tranche horaire d'allumage de l'éclairage public.

Actuellement l'éclairage public fonctionne jusqu'à 1 h 00 du matin les vendredi et samedi, au lieu de 23 h 00 tout le reste de la semaine, à l'exception de la Place de l'église pour laquelle l'extinction est programmée à 1 h 00 du matin tous les jours.
Ayant pour objectif de réduire la consommation d'énergie électrique, l'éclairage public pourrait être ramené à 23 h 00 le soir au lieu de 1 h 00 du matin sur tout le territoire de la Commune en dehors de la Place de l'église.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public de la manière suivante :
⇨ Toutes les nuits au niveau des passages piétons.
⇨ Jusqu'à 1 h 00 du matin tous les jours sur la Place de l'Église.
⇨ Jusqu'à 23 h 00 tous les jours.
⇨ Toute la nuit au moment des fêtes de fin d'année (du 24 décembre au 1er janvier inclus).
Toutes les délibérations antérieures traitant de cette question sont abrogées.

Lutte contre les nuisibles – convention avec l'association de chasse « La Saint Hubert » de Fougères.

La présence de rats musqués et de ragondins est signalée à la Mairie de plus en plus fréquemment.
Catégorisés comme animaux nuisibles reconnus pour détériorer les berges des cours d'eau, il est proposé de passer une convention avec l'association de chasse la St Hubert de Fougères, qui mettra à disposition 5 chasseurs chargés d'intervenir régulièrement afin de réguler le nombre d'animaux sur le territoire de la Commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association de chasse La St Hubert.
Attribue une subvention de 200 € à ladite association.

Brèves du conseil

Désignation des membres du Conseil Municipal appelés à représenter la Commune au sein de commissions communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal définit sa représentation au sein des Commission de Fougères Agglomération ainsi :

Elus	Commissions
Stéphane IDLAS (titulaire)	1 - Attractivité économique et emploi – urbanisme, dynamique rurale et territoire numérique 10 – Équipement et politique culturels
Paulina TABRIZI (suppléante)	5 - Habitat
Pierre BERHAULT (1er Adjoint)	12 - Eau et assainissement
Louis CREIGNOU (3ème Adjoint)	6 – Ressources humaines, dialogue social et administration

Désignation du coordonnateur SPS pour les travaux de réparation de la toiture de l'école.

Le Cabinet BATEX en charge de la réparation après sinistre de la toiture de l'école publique René Guy Cadou a réparti en 6 lots les travaux.

Par conséquent une mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé (S.P.S.) de niveau 3 s'avère nécessaire.

Une proposition a été sollicitée à ce sujet, laquelle est présentée à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre d'A.B.G. Coordination domiciliée à BALAZÉ (35) pour un montant de 980.50 € h.t., soit 1 176.60 € TTC.

Désignation d'un(e) représentant(e) pour siéger à l'Assemblée Spéciale de la SPL FOUGERES TOURISME.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe FRAUCIEL pour représenter la Commune de BEAUCE et siéger au sein de l'Assemblée Spéciale de la SPL FOUGERES TOURISME.

FOUGERES AGGLOMÉRATION – Constitution et composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.).

La Commission Locale chargée d'évaluer les transferts (C.L.E.T.C.) prévus à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts est créée par le Conseil d'Agglomération, et est composée de conseillers municipaux désignés par les Communes, lesquelles doivent être représentées.

Le Conseil Municipal procède aux désignations suivantes :

Membre titulaire : Madame Sylvaine BERTHELOT

Membre suppléante : Madame Fabienne LESAVETIER

R.N. 12 – Sécurisation.

Les services de l'État se sont engagés à réaliser des aménagements destinés à améliorer la sécurité de la R.N. 12 au sein de l'agglomération.

Ainsi, la matérialisation de 4 passages protégés est susceptible d'être effectuée.

A ce sujet, et après avoir été interpellée par Monsieur le Maire, l'assemblée détermine que les 4 traversées à sécuriser en priorité sont les suivants :

Devant l'école.

Devant la boulangerie.

Face à la place de l'église.

Lieu-dit « Bel Air ».

Travaux de réparation de la toiture de l'école – attribution des marchés.

La Commission chargée de l'ouverture des plis s'est réunie une première fois le 26 Octobre 2020 afin de prendre connaissance des propositions reçues par la Mairie le 23 Octobre 2020, date limite de réception des offres.

Lors de sa seconde séance du 2 Novembre, le représentant du Cabinet BATEX Architecte a donné lecture de son rapport établi à l'issu de la vérification de l'ensemble des propositions. Il s'est avéré que les offres concernant le lot 2 « charpente-couverture » et le lot 3 « isolation » étaient supérieures aux estimations tandis qu'aucune proposition n'est parvenue en Mairie pour le lot 5 « électricité ». En ce qui concerne le lot 6 « ventilation », parmi les 2 offres reçues, l'une d'entre elles était supérieure à l'estimation alors que la seconde, bien qu'étant inférieure à l'estimation, ne répond pas à l'ensemble du cahier des charges imposées, l'entreprise ne s'étant pas déplacée sur site.

Par conséquent, la Commission propose de déclarer ces lots infructueux et de procéder à la publication d'un nouvel avis d'appel public à la concurrence dans les journaux Ouest-France 35 et La Chronique Républicaine, la date limite de remise des offres étant fixée au 26 Novembre 2020.

En ce qui concerne les autres lots, la Commission propose de retenir les offres suivantes :

Lot 1 « Gros Oeuvre » : SAS MARSE CONSTRUCTION..... 20 329.10 € h.t.

Lot 4 « Peinture - ravalement » : SAS GERAULT ..... 9 298.43 € h.t.

formant un total de 29 627.53 € h.t., soit 35 553.04 € TTC..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇨ Entérine les propositions de la Commission d'ouverture des plis.

⇨ Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de documents se rapportant à cette affaire.

Brèves du conseil

Attribution du Fonds de Développement des Communes 2020 (F.D.C.).

Vu l'article 5214-16 (V) du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2019.124 du Conseil Communautaire en date du 2 Septembre 2019 portant répartition du Fonds de développement des Communes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter Fougères Communauté à hauteur de 9 420.00 €.

- d'affecter cette recette à différents travaux liés aux infrastructures et superstructures communales, dont le financement est assuré de la manière suivante :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Aides publiques	**31 498.88**	
		F.D.C.	9 420..00	11.36
Études complémentaires		S.D.E. 35	22 078.88	26.64
Travaux	**35 906.00**			
Modernisation de l'éclairage public	35 906.00	Autres aides		
VMC Classe mobile école	2 998.00	-		
Création place de stationnement pour la salle polyvalente	40 524.00	-		
Mise en lumière de la place de stationnement de la salle polyvalente	3 465.00	Autofinancement	**51 394.12**	62.00
		- fonds propres	51 394.12	62.00
TOTAL	**82 893.00**	**TOTAL**	**82 893.00**	100

Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local de l'Urbanisme à FOUGERES-AGGLOMERATION.

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu les statuts de Fougères-Agglomération,

Vu l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme de la Commune de BEAUCE,

Considérant que la communauté de communes existant à la date de publication de la loi ALUR, ou celle créée ou issue d'une fusion après la date de publication de cette même loi, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionnés précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant que Fougères-Agglomération a été créée après la date de publication de la loi ALUR et n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Considérant que la commune de BEAUCE a la volonté de continuer à maîtriser l'évolution de l'urbanisation sur son territoire et en conformité avec le SCOT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal de BEAUCE à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, à Fougères-Agglomération.

Maintenance du parc informatique communal.

La maintenance du parc informatique de la Commune est jusqu'à présent assurée par le Groupe APLON qui va prochainement abandonner cette activité.

Récemment, Monsieur le Maire s'est entretenu avec l'un des employés récemment licenciés, lequel envisage de créer sa propre entreprise et ainsi continuer la mission.

Néanmoins ce projet apparaissant hypothétique, il apparaît nécessaire de se rapprocher d'autres professionnels afin d'obtenir des estimations financières.

Monsieur le Maire indique qu'il va solliciter les Entreprises suivantes :

APGEA/AXIDO de Cesson Sévigné.

MICRO C de Rennes.

ORDISERVICE-SIPCO de Vitré.

Le parc informatique de la Commune est constitué du matériel suivant :

Mairie : - 3 postes fixes.

École : - 8 postes enseignants.

- 1 ordinateur portable
- 1 portable direction.
- 1 serveur
- 13 portables élèves.
- 1 switch + borne Wifi.
- 12 tablettes.

- Serveur.

- 1 switch + borne Wifi

- Zyxel 20 VPN

La Société APLON qui avait jusqu'à présent en charge la maintenance informatique vient de cesser son activité, ce qui implique de confier cette mission à un nouveau prestataire.

Ainsi les deux propositions reçues sont présentées à l'assemblée pour avis.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre annuelle de l'Entreprise MICRO-C :
- pour la maintenance du parc informatique ……. 2 520.00 € TTC
- sauvegarde externalisée (CLOUD) …….. 480.00 € TTC

Réintégration d'un agent en disponibilité – modification du temps de travail.

Monsieur le Maire informe que le poste d'assistant(e) de gestion administrative à temps non complet créé par délibération du 22 Novembre 2018, correspondant au grade d'adjoint administratif est actuellement occupé par un agent sous contrat à durée déterminée jusqu'au 30 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, décide à compter du 1er Décembre 2020 :
- de modifier le tableau des effectifs en supprimant un poste d'adjoint administratif à temps non complet et en créant un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet

- de porter le temps de travail du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 57.14% d'un temps complet (20/35ème).

- de procéder à la réintégration en tant que titulaire de l'agent actuellement en disponibilité, au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au 1er décembre 2020 selon le dernier indice de rémunération de l'agent, en l'affectant sur le poste vacant.

- de charger Monsieur le Maire d'établir l'arrêté correspondant et d'effectuer toutes les démarches se rapportant à ce dossier.

Émission de vœux autres que pour une portée locale.

Régulièrement la Commune est sollicitée afin d'appuyer des causes sous la forme de vœux.

Il est possible pour un Conseil Municipal d'émettre des Vœux, sorte de délibérations symboliques, sans portée décisive sur tous les objets d'intérêt local y compris de nature politique.

Le Conseil Municipal majoritairement, souhaite s'en tenir uniquement à cette notion d'intérêt local, conformément au dernier alinéa de l'article L 2121-29 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une voix, approuve cette proposition et demande que le règlement intérieur du Conseil Municipal approuvé le 2 Juillet 2020, soit modifié dans ce sens en intégrant à l'article 3 ORDRE DU JOUR la clause complémentaire « l'ordre du jour ne comportera pas de questions n'intéressant pas la vie locale ou n'ayant pas une portée locale ».

Promotion de la Commune à l'occasion de l'épiphanie 2021.

A l'occasion de l'épiphanie 2021, la Boulangerie- Pâtisserie « Le Grain de Beaucé » mettra à l'honneur la Commune par la distribution de fèves à l'effigie de lieux marquants de BEAUCE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de consacrer un montant de 250 € pour l'achat de 200 fèves, le règlement s'effectuant sur présentation d'une facture.

Acquisition de range-vélos destinés à l'arrêt de bus de la Place du Brinthault.

Depuis le 1er Septembre 2020, l'agglomération est desservie quotidiennement par le SURF. Ainsi, un arrêt a été créé sur la Place du Brintault.
Afin de compléter cet équipement et répondre aux nombres grandissants d'usagers utilisant une bicyclette, la mise en place de 6 emplacements pour stationner les vélos est envisagé.
Un programme nommé Alvéole accompagne actuellement ce type d'aménagement par l'octroi d'une aide financière.
Ainsi l'investissement consacré à l'acquisition du matériel d'un montant de 1 172.00 € HT serait aidé à hauteur de 703.20 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à commander le matériel qui vient de lui être présenté pour un montant de 1 172.00 €, la dépense étant imputée à la section d'investissement.

Urbanisme

Permis de construire :

Dénomination	Adresse	Projet
FIBIS IMMO	28, rue de Bretagne	Travaux sur construction existante
M. COURTINARD Daniel	1, allée des Jonquilles	Construction d'un carport
M. PAUTONNIER Philippe	Les genais	Extension maison d'habitation
M. BESNARD David	55, rue de Bretagne	Construction d'une maison d'habitation

Déclaration préalable :

Dénomination	Adresse	Projet
M. BESNOIT Jean-Louis	18, allée des Acacias	Création d'un carport
M. RIMBAULT Tony	1, impasse des Hirondelles	Mise en place d'un abri de jardin
M. GUIDECOQ Xavier	La Soinière	Transformation d'une stabulation en garage
Mme JEUSSELIN Ghislaine	43, rue de Bretagne	Remplacement d'un mur existant par un mur en parpaing
M. MEUNIER Thierry	La Haute Nolière	Mise en place d'un abri de jardin
M. SCHAFER Gilles	16, rue de Paris	Mise en place d'un abri de jardin
M. LERAY Martin	25, rue de Bretagne	Mise en place d'une clôture et changement d'une porte de garage
M. PIEL Richard	12, impasse des Tulipiers	Construction d'un garage

Permis d'aménager :

Dénomination	Adresse	Projet
Groupe LAMOTTE	Parc de la Chesnaie	Création et aménagement du lotissement - 2ème tranche

Aménagements / Travaux

ECOLE PUBLIQUE
René Guy CADOU

Travaux retardés

Le dimanche 16 février 2020, au passage de la tempête Dennis, une partie du toit de l'école René-Guy CADOU s'est envolée.

Dès la semaine suivante un dossier auprès de la société d'assurance a été déposé, le bâtiment a été sécurisé et quatre classes modulaires Portakabin ont été installées pour accueillir les élèves après les vacances d'hiver.

Notre assureur a mandaté un architecte afin d'établir une estimation des dégâts et réaliser un diagnostic.

Mais la situation sanitaire liée au CORONAVIRUS a stoppé l'avancement du projet jusqu'au 11 mai.

Courant juin les études et le diagnostic ont pu reprendre… mais de multiples échanges entre l'architecte, la mairie et la société d'assurance n'ont permis leur finalité que début août.

Courant septembre, élaboration de l'appel d'offres qui a été déposé et mis en ligne le 1er octobre avec une date limite de remise des offres au 19 octobre. Après ouverture et analyse de ces dernières, la Mairie a déclaré le 26 octobre que l'appel d'offres était infructueux du fait qu'un lot (électricité) n'a pas été honoré et que trois lots (charpente/couverture, isolation, ventilation) ont été surestimés par rapport à l'étude de l'architecte. Si cet appel avait été complet les travaux auraient pu débuter fin novembre…

La Mairie a donc procédé à un nouvel appel d'offres du 3 au 26 novembre.

Si cette fois tous les travaux sont couverts, ils pourraient débuter le 21 janvier 2021 pour une durée estimative de 4 mois.

Inauguration de l'abribus

Depuis le 1er septembre dernier, nous bénéficions d'une ligne de bus SURF (Service Urbain de la Région Fougeraise) qui fonctionne du lundi au samedi, à raison de neuf allers-retours par jour. Cette nouvelle ligne (n°5) dessert notamment le secteur de l'Ecartelée, le forum, la médiathèque et la place Carnot d'où elle se poursuit vers la place de la République puis l'Aquatis.

Le vendredi 18 septembre, le nouvel arrêt doté d'un abribus situé place du Brintault, a été inauguré par le Maire Stéphane IDLAS et ses invités :

Mme PERRIN : Vice-Présidente déléguée aux mobilités

M. CHARUEL Franck : Responsable d'Exploitation du réseau SURF

M. TALIGOT Denis : Président du Syndicat de Voirie

Ce nouvel arrêt, réalisé suivant les normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) a été implanté par le syndicat de voirie qui par la même occasion a réaménagé la place, avec un stationnement bien délimité, bientôt un parking à vélos et un éclairage public.

Aménagements / Travaux

Travaux sur voirie

Avec l'aide du Syndicat de Voirie, la Commune de BEAUCE a profité de la réhabilitation du site de MAINOTEL pour y effectuer le débroussaillage de l'îlot central, des abords de la chaussée et des talus.

Ces travaux ont permis de redéfinir la piste cyclable et l'élargissement de la voie d'accès.

Aménagements / Travaux

Place de la salle de sport

Le revêtement ainsi que le marquage au sol de la place jouxtant la salle de sport ont été effectués, courant septembre, par le Syndicat de Voirie pour un montant TTC de 40 524 euros.

La société BOUYGUES est en charge d'y installer l'éclairage public d'ici la fin de l'année, pour un montant de 4158 euros.

Cette place est prolongée par une liaison douce permettant de rejoindre le local technique et le lotissement « des Vertes Rives »

Aménagements / Travaux

Rénovation de l'éclairage public

Une première tranche de modernisation et d'amélioration de l'éclairage public a été réalisé : allée des Violettes, des Mimosas, des Roses, des Dalhias, du Muguet et rue de Paris, ce qui totalise 54 luminaires.

Les mâts abimés ont été remplacés, les lampes existantes d'une puissance de 10w ont été remplacés par des LEDs de 13w, avec une qualité d'éclairement supérieur, ce qui représente une économie annuelle de 1 165€.

Le tableau de commande allée des Violettes est aussi remplacé et remis aux normes.

Il a été aussi procédé à la séparation des circuits avec les allées des Tulipes, des Hortensias et des Lilas qui maintenant sont raccordées sur le poste des Tulipiers

Tous ces travaux s'élèvent à 43 087,20 euros TTC, subventionnés à hauteur de 20 695 euros par le Syndicat Départemental d'Electrification.

Toujours dans l'objectif de réduction des charges énergétiques, l'éclairage du centre bourg s'éteint désormais dès 23h00 au lieu de 00h00. Seuls les 7 passages piétons restent éclairés toute la nuit.

Sécurisation de la RN12

Pour la sécurisation de la traversée de notre bourg, malgré notre insistance, les services des routes de l'État ne réaliseront pas d'aménagement en relief sur la bande roulante.

Une large bande rouge entre deux lignes continues blanches traversera la partie centrale de l'agglomération.
La perception de 4 passages piétons jugés prioritaires sera améliorée par une bande résine gravillonnée de part et d'autre.

De son côté la commune effectuera des aménagements complémentaires, barrières, jardinières et signalétique.

Pour des raisons techniques, ces travaux seront réalisés au printemps 2021.

Aménagements / Travaux

Solutions pour lutter contre les inondations

Lutter contre les inondations et en limiter les méfaits ont toujours été le souci de l'homme. Ce phénomène naturel est inévitable**,** dans la mesure où il trouve son origine dans des conditions météorologiques exceptionnelles.
La manière la plus efficace d'éviter les inondations est de… ne pas s'y exposer.
Mais encore faut-il savoir précisément où l'eau peut monter !
Suite aux fortes intempéries du mois d'avril dernier, la commission Voirie s'est penchée sur le sujet et a réalisé rapidement, avec l'aide du Syndicat de Voirie, des travaux jugés urgents sur certains lieux et en a planifié d'autres afin d'éviter tout nouveaux débordements.

Travaux réalisés :

- **Chemin Chasles :**

Suite aux inondations du 4 mai des propriétés du chemin Chasles ayant été inondées, il a été réalisé un ouvrage de récupération des eaux de pluie avec une grille et une canalisation enterrée qui va se déverser dans le lotissement du parc de la Chesnaie.

- **La Veslière :**

Reprofilage d'un fossé afin de permettre une évacuation des eaux pluviales au bas du village.
Reprise pour agrandissement de piège à eau (caniveau).

- **Vertes rives :**

Création d'un redan à l'entrée du lotissement afin de canaliser les eaux pluviales vers le plan d'eau et non vers la placette.

Travaux à réaliser :

- **Rue de Bretagne :**

Création d'un caniveau d'eau pluviale du N° 51 au N° 49 rue de Bretagne sur une longueur d'une dizaine de mètres.

- **Allée des Œillets** :

Reprise du profil de la placette pour permettre l'évacuation de l'eau vers le terrain de sports, en cas de forte pluie.

- **Allée des Acacias**_

Doublement et agrandissement de grilles pour collecter les eaux pluviales en provenance du chemin de la salle.

- **Vertes rives :**

Curage du réseau EP (Eaux Pluviales) le long de la propriété BEAUMONT et remplacement des plaques existantes par des grilles fixes pour éviter la montée en charge de canalisation et les débordements en aval. Plus création d'un redan.
Reprendre les niveaux et agrandissement des grilles, sur la place des Vertes Rives.

- **Les Arons :**

Création d'un redan pour capter les eaux venant du chemin des Arons.

Infos pratiques

Facilitez-vous la vie

Découvrez **l'application** du réseau de bus SURF :

Retrouvez le guide horaires et plus encore dans une seule et unique application sur Google Play et l'App Store. Elle va devenir votre compagnon du quotidien, c'est certain.

Avec l'application SURF, Vous pouvez :

- Préparer votre trajet avec le calculateur d'itinéraire.
- Enregistrer vos favoris : domicile – travail/établissement scolaire
- Vous géolocaliser pour consulter les horaires de l'arrêt le plus proche et le prochain passage du bus
- Voir les horaires de n'importe quelle ligne et arrêt
- Vous repérer sur une carte interactive
- Informer les autres utilisateurs des conditions de circulation en devenant ambassadeurs du réseau
- Suivre rapidement les infos trafic de votre ligne

Et aussi :

- Acheter votre titre de transport et le validez avec un QR Code dans le véhicule. Fini la carte d'abonnement papier, vous passez au numérique !
- Avec l'application c'est aussi l'accès à de nombreux autres transports en commun, comme les bus STAR.

Bref, c'est l'appli qu'il vous faut pour voyager avec le SURF.

Avec le SURF, ce sont 5 communes desservies : BEAUCE, FOUGERES, JAVENE, LAIGNELET, LECOUSSE.

Les tickets de bus sont en vente auprès de notre boulangerie LE GRAIN DE BEAUCE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Bilan et chiffres à retenir

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION — COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT — 10 novembre 2020

1 – Programmation travaux assainissement 2021

ACTIONS PROPOSEES A BEAUCE :

Nombre d'abonnés : 424 — Tarifs : 12,358 €/an et 0,900 €/m3

	Dépenses HT		Recettes HT	
Fonctionnement	Hygiénisation boues	10 000 €	Redevance	35 000 €
	Personnel affecté	4 070 €	Aide AELB 30 % boues	2 300 €
	TOTAL	**14 070 €**	**TOTAL**	**37 300 €**
Investissement	Réhabilitation réseau 1ère phase, avec MO	65 600 €	Aide Etat DSIL 40 %	26 000 €
	Travaux réseau	2 000 €		
	TOTAL	**67 600 €**	**TOTAL**	**26 000 €**

Simulation résultat 2021 avec reprise du résultat 2020 et amortissements :
Fonctionnement : équilibre Investissement : + 187 000 €

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION — COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT — 10 novembre 2020

1 – Programmation travaux assainissement 2021

Plan Réseau collecte EU à Beaucé

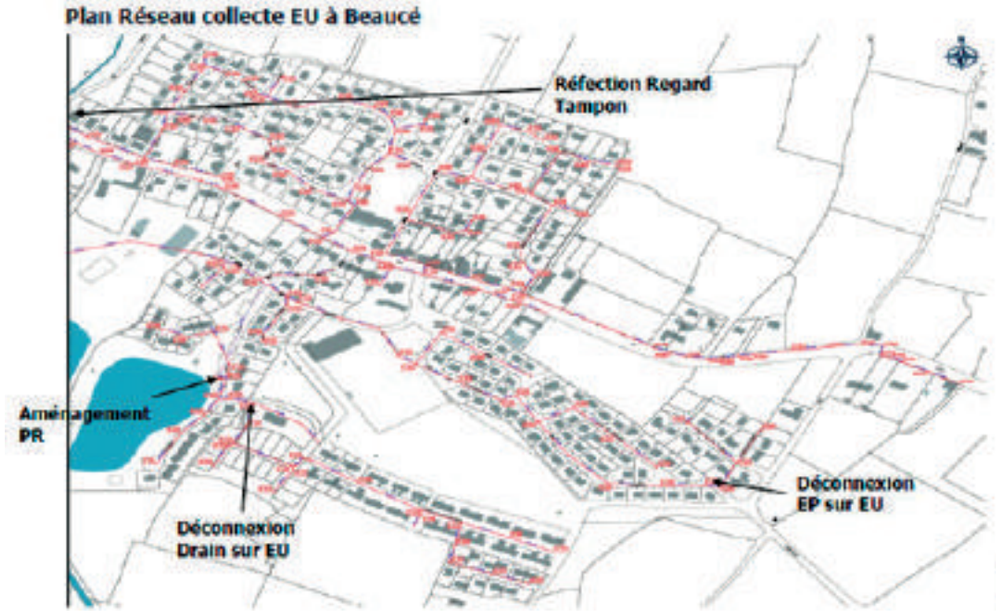

11

Le prix de l'assainissement

Des prix allant de 0,95€/m3 à 3,62€/m3 à relativiser pour les prix les plus élevés au regard du nombre d'abonnés
Le prix corrigé par m3 s'élève en moyenne à 2,19€/m3

Le prix moyen de l'assainissement est égal à 2,12€/m3 HT sur le territoire. En tenant compte de l'ensemble des charges relatives à l'assainissement (subventions du budget principal au budget annexe, des charges de personnel comptabilisées sur le budget principal, autres charges), le prix de l'assainissement collectif du territoire serait de 2,19€ HT.

Prix de l'assainissement et prix de l'assainissement corrigé en 2017 par m3:

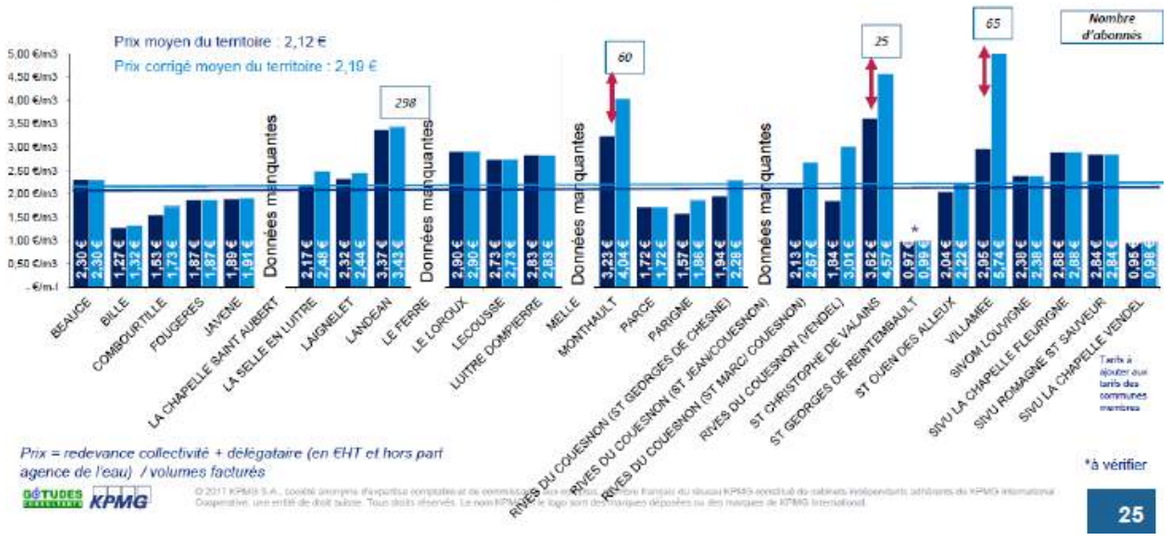

25

BEAUCE fait partie des communes dites prioritaires par rapport au programme BREIZH BOCAGE 2021

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION — COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT — 10 novembre 2020

Budget 2021 : propositions -> Opérations Travaux Bocage

Animation bocage 2021: Les secteurs prioritaires

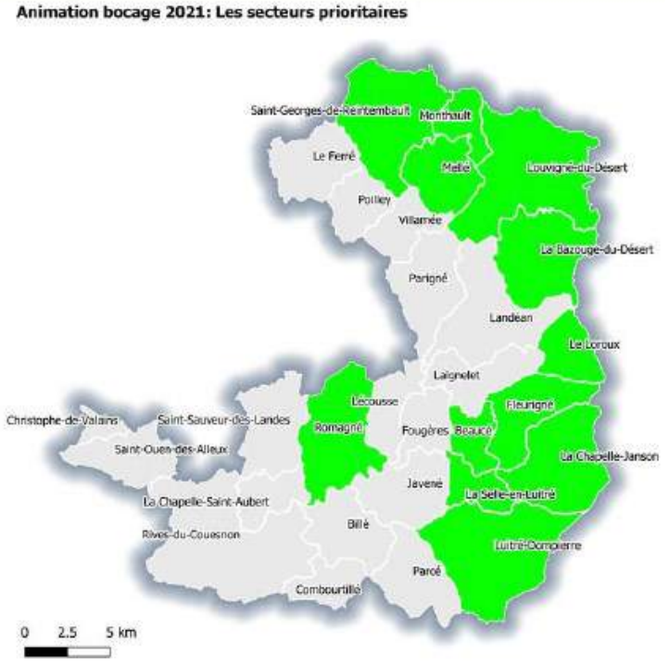

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Légende

Communes animées en priorité en 2021

→ **Haut Couesnon:** 9,5 km de plantations déjà prévus pour 2021 sur 12 communes.

Auteur: Fougères Agglomération
Novembre 2020

36

Programme de plantation de haies bocagères

Fougères Agglomération accompagne techniquement et financièrement les projets de plantations bocagères, bénéfiques pour l'eau, la biodiversité, le climat et la qualité de nos paysages.

Ces programmes de création et de restauration de bocage sont financés par l'Europe (Fonds FEADER), l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine via le dispositif « Breizh Bocage ». Le dispositif est ouvert à tous (exploitants, particuliers, communes) sur les 29 communes du territoire.

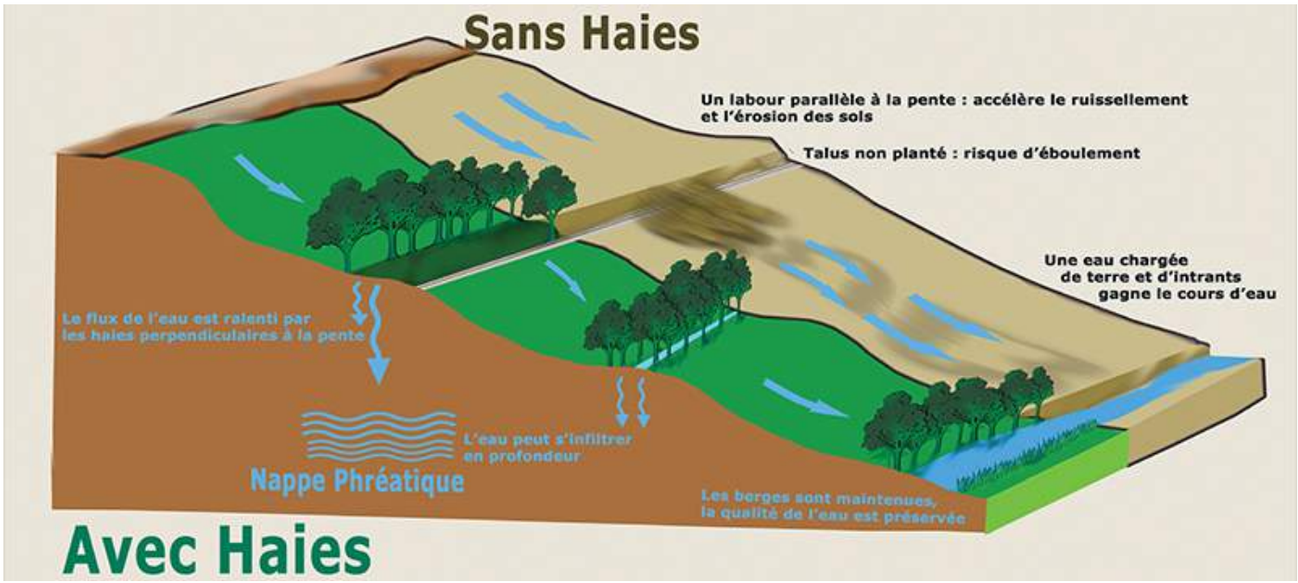

Sont pris en charge financièrement :

- l'accompagnement d'un technicien de la conception du projet à la réalisation des travaux,
- la création de talus ou de haie à plat, le regarnissage d'anciens talus,
- la fourniture et la mise en place des jeunes plants, des gaines de protection anti-gibier et des paillages,
- l'entretien pendant les 3 premières années et un conseil en taille sylvicole,
- sur demande : conseils sur l'entretien et la valorisation de vos haies bocagères.

Il vous est demandé de réaliser le travail du sol préalable à la plantation.

En complément, deux autres dispositifs sont ouverts à tous sur le territoire :

- Un programme de plantations « libres » pour les projets n'entrant pas dans les critères des dispositifs subventionnés. Sont pris en charge financièrement les créations de talus et l'ensemble des fournitures, il vous reste à planter.
- Un programme d'aides aux compensations de linéaires bocagers arasés : Sont proposés un accompagnement technique et financier, sous conditions.

Vous avez un projet de plantation ?
Une demande de renseignement ayant trait au bocage ?
N'hésitez pas à contacter la technicienne concernée :
Maëla HARDOUIN : 06-23-17-02-31
mhardouin@fougeres-agglo.bzh

Pour plus d'infos :
Service ENVIRONNEMENT de FOUGERES AGGLOMERATION
Parc d'Activité de l'Aumaillerie - 1 rue Louis Lumière,
35133 LE SELLE EN LUITRE
www.fougeres-agglo.bzh

Bilan et chiffres à retenir

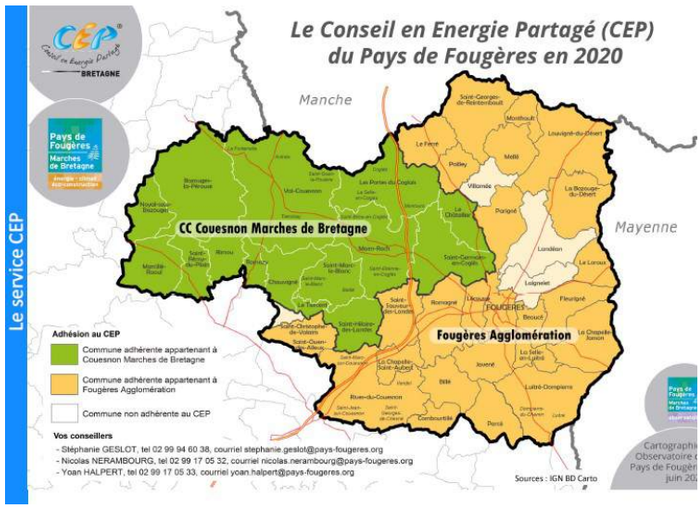

Les missions du CEP :

- Réalisation et analyse d'un bilan « énergie » annuel à partir des factures d'énergies de la commune
- Analyse du ou des bâtiment(s) les plus consommateurs
- Conseil et accompagne la commune lors de projets de construction ou rénovation
- Information sur les objectifs de performance à atteindre, les moyens techniques et financiers pour y parvenir
- Relecture avec avis et commentaires des documents émis par la maîtrise d'œuvre ou tout autre prestataire
- Accompagnement de la commune dans la réponse aux appels à projets liés à la performance énergétique
- Accompagnement technique pour la récupération des primes énergies (CEE)

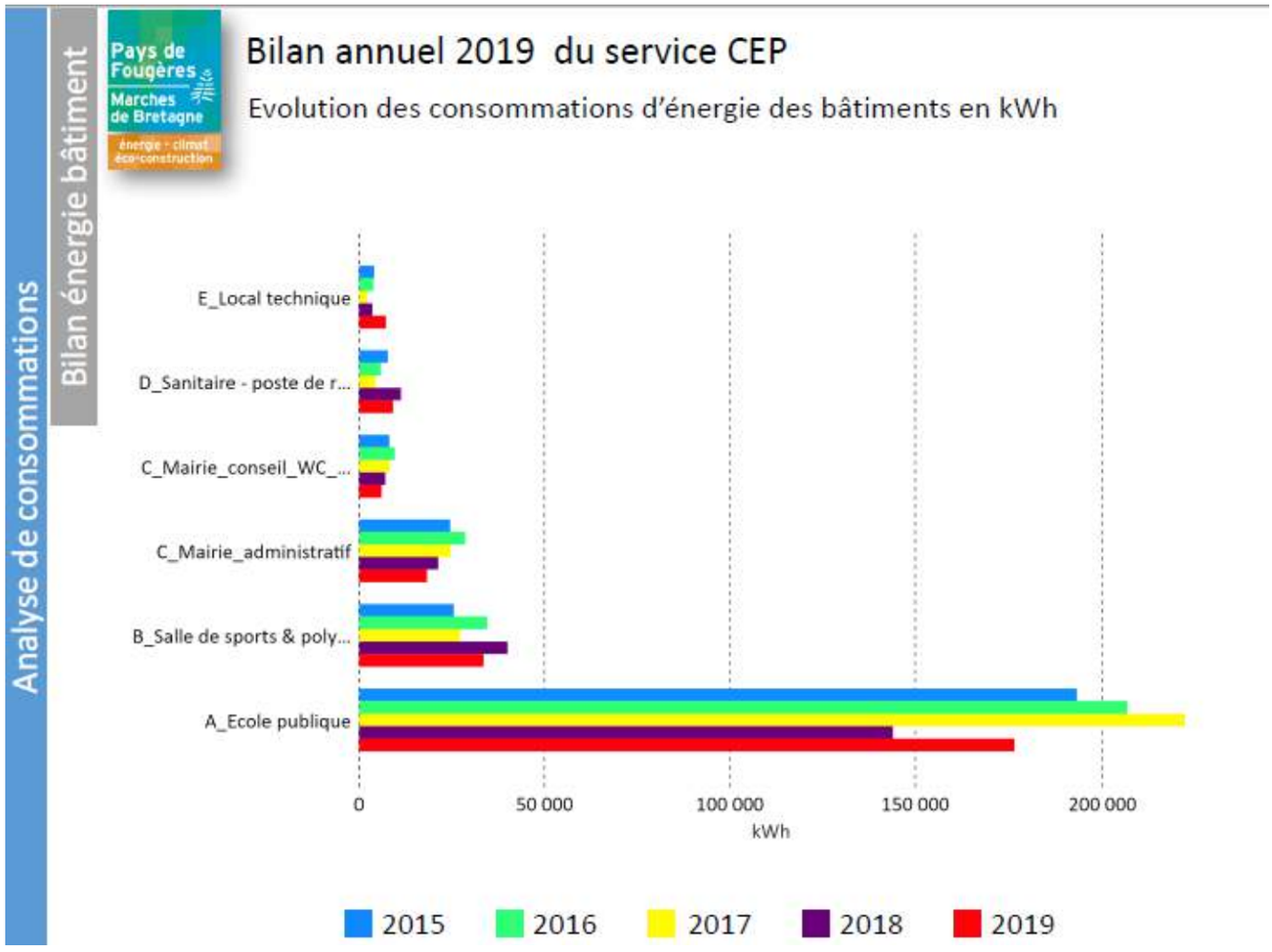

Analyse de consommations

Bilan EAU

Pays de Fougères Marches de Bretagne énergie · climat éco-construction

Bilan annuel 2019 du service CEP

Evolution des consommations par bâtiment et par m3

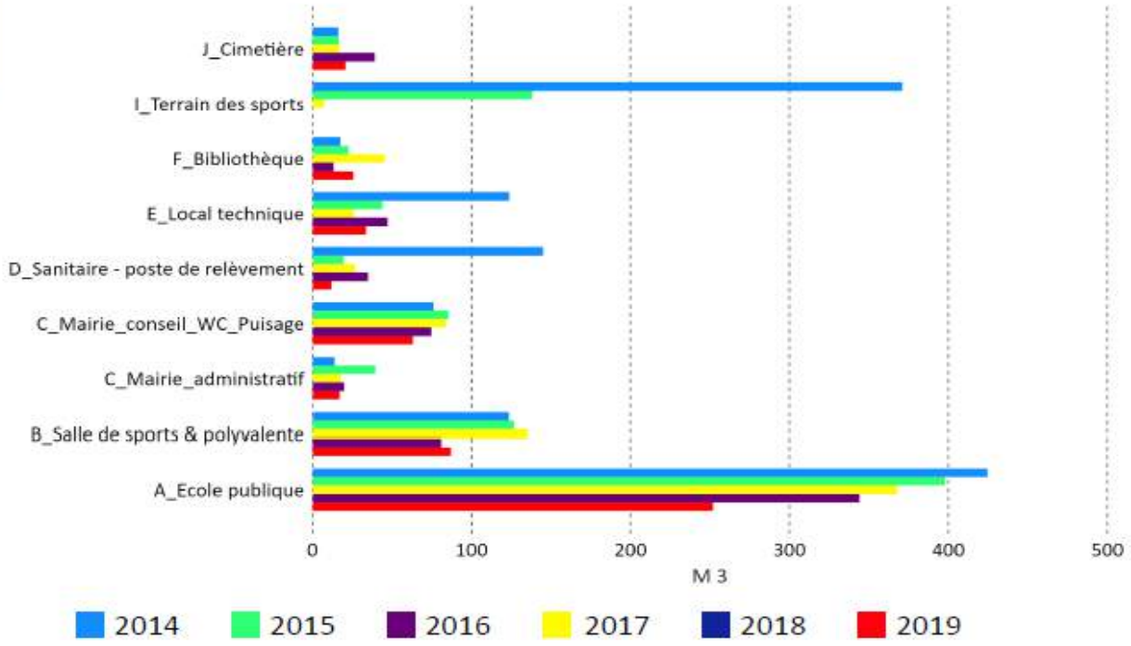

Analyse de consommations

Bilan énergie éclairage public

Pays de Fougères Marches de Bretagne énergie · climat éco-construction

Bilan annuel 2019 du service CEP

Evolution des consommations par poste d'éclairage en kWh

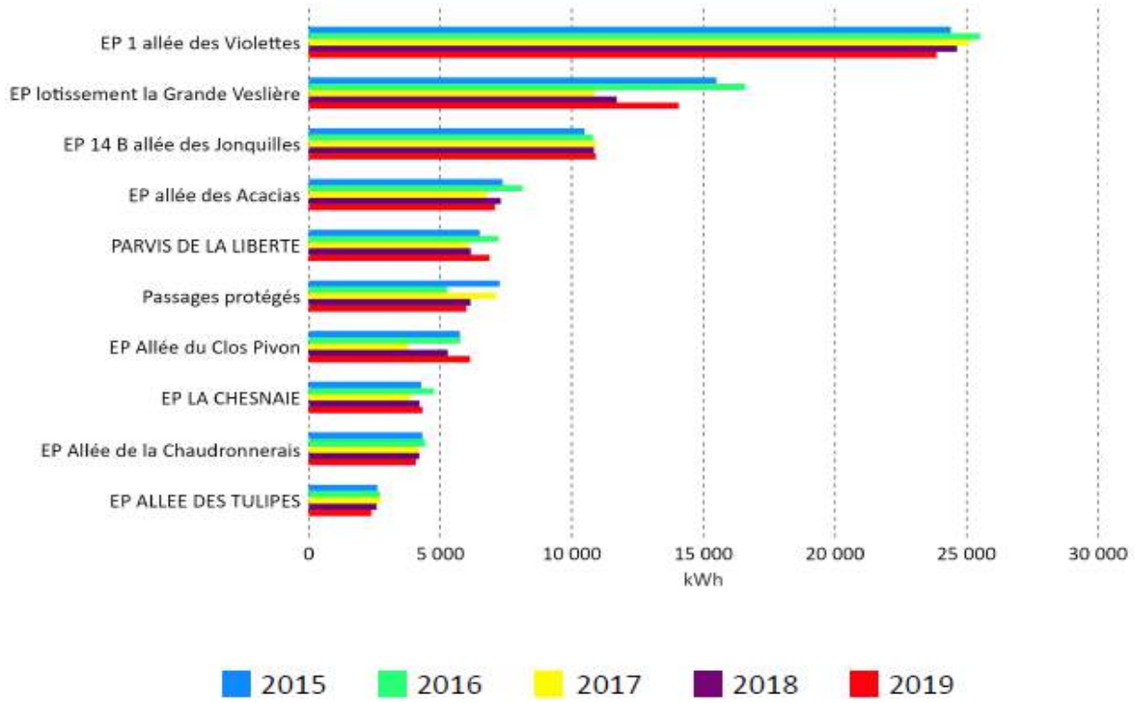

Préconisations

Bilan annuel 2019 du service CEP

Bâtiments	Préconisations	Etat	€ théo.	€/hab. théo.
Batiments publics	Vérifier l'adéquation des puissances souscrites	Réalisé	37	0,03 €
Eclairage public	Délimité les EP les plus anciens pour les rénover	A l'étude		- €
	Vérifier les heures d'allumage et extinction , puissances souscrites	A l'étude		- €
	Eteindre la partie basse de l'écalirage public de la grande veslière	Réalisé	400 €	0,30 €
Ecole	Installer matériels économe en eau	A l'étude	100 €	0,07 €
	Réaliser une étude thermique pour mieux configurer les travaux de réfection de toiture	A l'étude		
	Isolation des combles	A l'étude		
	Installer des systèmes de Gestion du système de chauffage	A l'étude		
	Vérifier le fonctionnement des VMC ou autres matériels la nuit voir courbe de charge	A l'étude		- €
	Remplacement de fenêtres	Réalisé	500 €	0,37 €
Ecole; mairie; Salle polyvalente-salle des fêtes	faire des relevés température et QAI en saison de chauffe	A l'étude		- €
Mairie	Remplacement de fenêtres	Réalisé	250 €	0,18 €
Mairie-maison des associations	Dissocier les compteurs électriques	Réalisé	90 €	0,07 €
Salle des sports	Changement des luminaires Eclairage sur 2 rampes (1 rampe 90% 2 rampes 10%)	Réalisé	1 954 €	1,45 €
Salle polyvalente-salle des fêtes	faire des relevés température en saison de chauffe pour vérifier les réglages de température	A l'étude		- €
	Intaller matériels économe en eau	A l'étude	200 €	0,15 €
	Vérifier le fonctionnement des VMC ou autres matériels la nuit voir courbe de charge	A l'étude		- €
	Rénovation globale	Réalisé		- €
			3 531 €	2,61 €

Notre lutte contre les indésirables

Le ragondin est considéré comme un animal nuisible à cause des dégâts qu'il provoque.

On peut citer par exemple la dégradation des berges et des cultures, surconsommation de plantes terrestres ainsi que certaines espèces végétales aquatiques, destruction de nids d'oiseaux, transmission de maladies (leptospirose et douve) …

C'est pourquoi la commune de BEAUCE a signé une convention de 3 ans avec la société de chasse SAINT HUBERT, afin de réguler leur prolifération. Depuis le 1er septembre dernier, 35 ragondins ont été éliminés.

Accès ou maintien dans un logement
Les aides du Fond de Solidarité Logement (FSL)

Les aides de Fonds de Solidarité Logement (FSL) peuvent vous aider à faire face aux frais d'accès à un logement (Loge Accès 35) ou à conserver votre logement si vous êtes confronté à des difficultés financières (FSL Maintien).

Une aide pour accéder à un logement : le Loge Accès 35, de quoi s'agit-il ?

Le Loge Accès 35 peut vous aider à financer les frais liés à l'entrée dans un nouveau logement en location.
Peuvent être concernés par cette aide :

- le dépôt de garantie,
- la compensation de l'allocation logement sur le premier loyer,
- la mobilité de première nécessité et les frais de déménagement,
- les frais d'agence ou de notaire.

Selon les situations, cette aide peut être attribuée sous forme d'une aide (non remboursable) ou d'un prêt.

Qui peut accéder à cette aide ?

Le Loge Accès 35 est accordé aux personnes dont le logement permet d'avoir une allocation logement (APL, ALF ou ALS). Il est soumis à un plafond de ressources (revenus financiers).
Si vous êtes étudiant, vous ne pouvez-pas prétendre au Loge Accès 35, mais vous pouvez contacter le CROUS : www.crous-rennes.fr

Une aide pour conserver votre logement en cas de difficultés financières : le FSL Maintien, de quoi s'agit-il ?

Selon les situations, les aides du FSL Maintien peuvent-être attribuées sous forme d'une aide (non remboursable) ou d'un prêt. Elles peuvent prendre 3 formes :

- le FSL Logement permet de faire face à une dette en lien avec votre logement (loyer, assurance habitation, etc.),
- le FSL Fluide peut vous aider en cas de difficultés de paiement de vos facture d'électricité, d'eau, de gaz,…,
- le FSL Téléphonie peut-être demandé pour faire face à une dette de téléphone fixe ou d'abonnement internet.

Qui peut accéder à ces aides ?

Ces dernières peuvent être accordées aux locataires, résidents ou propriétaires occupants, dans la limite d'un plafond de ressources.

www.ille-et-vilaine.fr ou 0810 20 35 35

Rénovations énergétique : attention aux arnaques

Plusieurs Bretilliens ont informés les services du Département qu'ils avaient fait l'objet d'un démarchage téléphonique de la part d'entreprises qui proposent des travaux d'isolation de leur logement à 1€.
Ces entreprises prétendent agir en partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine ou au nom de l'ANAH (Agence Nationale A l'Habitat).
Le département fait savoir qu'il n'est pas à l'origine de ces démarchages abusifs et pratiques commerciales trompeuses. Il appelle les habitants à la plus grande prudence.
Le Département peut en revanche vous accompagné si vous souhaitez engager des travaux de rénovation énergétique de votre logement, via le dispositif « Habiter mieux »

Pour connaître les conditions d'éligibilité, un numéro unique est mis à votre disposition : 0 808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel)

Infos pratiques

Le Saviez-vous ?

Bruler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines que 6000 kms parcourus avec un véhicule diesel récent.

(source : Air Breizh)

Le brûlage des déchets verts, à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut-être la cause de la propagation d'incendie.

La réglementation

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 rappelle les règles applicables en Ille-et-Vilaine :

Les particuliers, entreprises et collectivités sont concernés.

Déchets visés : résidus issus de la tonte des pelouses, taille de haies, élagage et débroussaillage, feuilles mortes, branchages… l'utilisation d'incinérateurs de jardins est également interdite.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions pénales. Pour les particuliers, une amende pouvant s'élever à 450€, voir 750€ peut être appliquée.

Ne brulez pas vos déchets verts, VALORISEZ-LES !

Ils constituent une véritable ressource dans le cadre de l'économie circulaire. Des solutions alternatives au brûlage existent, adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air.

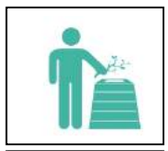

Le compostage domestique : tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangées avec les restes de repas et les épluchures de légumes, pour se transformer en amendement de qualité pour les plantes.

Le broyage et la paillage : petits et gros branchages constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

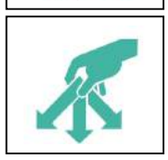

La déchetterie :

SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES

Allée Eugène Freyssinet
35133 JAVENE
Tél : 02 99 99 99 02

Horaires d'ouverture :

Horaires d'hiver :
du 1er novembre 2020 au 28 février 2021
Lundi, mardi, mercredi, jeudi
9h-12h et 14h-18h
Vendredi et samedi
8h30-12h et 14h-18h

VILLE PROPRE
TOUS CITOYENS,
TOUS CONCERNÉS

Jets d'ordures sur la voie publique et/ou dans la nature

Depuis quelque temps, la municipalité déplore des dépôts sauvages d'ordures. Pourtant, la déchetterie intercommunale n'est située qu'à 2,5 km

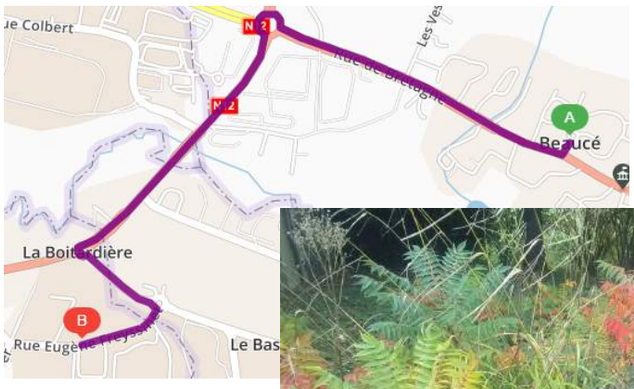

Mais pour certains c'est encore trop loin !!!

L'article R. 632-1 du code pénal précise :
« Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets sur la voie publique sans se conformer aux règles de la collecte des déchets. Dans les deux cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende pénale. »

Chaque habitation possède une poubelle avec ramassage de porte à porte ou un point de collecte des déchets à proximité… Nous garderons notre commune propre et agréable à vivre si chacun respecte les règles et les applique au quotidien.

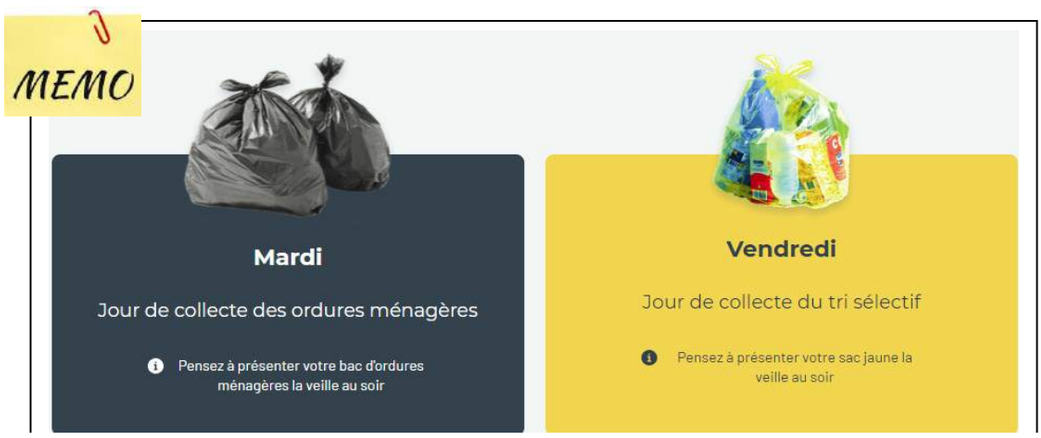

SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES

Rapport annuel 2019

Evolution du montant moyen de la redevance par habitant

On remarque que la REOM moyenne de 2019 est égale à la REOM moyenne de 2011.

PRÉSENTATION DU SMICTOM

Créé en 1974, le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sur un territoire composé de 47 communes et 87 043 habitants (INSEE 2019). Les communes adhérentes sont issues de 4 intercommunalités : Fougères Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Liffré-Cormier Communauté et Val d'Ille-Aubigné.

Les missions

Le SMICTOM assure les missions de pré-collecte (mise à disposition d'équipements), de collecte et de traitement des déchets. Il gère également 10 déchèteries, et assure des missions de communication et de sensibilisation des usagers à la prévention des déchets.

Pour une plus grande proximité avec ses usagers, les élus du SMICTOM ont décidé de mener la plupart des prestations en régie.

47 communes

87 043 habitants (INSEE 2019)

1 030 km²

84 habitants au km²

Composition du territoire

39 656 foyers au 31 décembre 2019

Carte du territoire au 31 décembre 2019

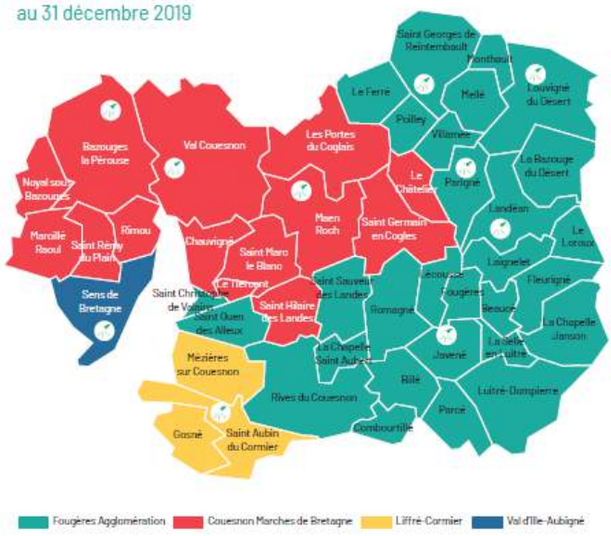

SYNTHÈSE DES TONNAGES

Ordures ménagères

14 158 tonnes collectées ↘ 3%
163 kg par habitant ↘ 3 %

Avec 433 tonnes en moins en 2019, le ratio baisse de 3 %. Elles seront ensuite soit déposées au Centre de Stockage des Déchets ou valorisées énergétiquement au Centre de Valorisation Energétique des Déchets.

Emballages recyclables

1954 tonnes collectées ↗ 1%
22 kg par habitant → 0 %

Les emballages recyclables collectés ont augmenté de 1 % en valeur absolue. Rapporté à la population, le chiffre reste stable, avec 22 kg par habitant. Une fois collectés, les emballages recyclables sont acheminés au centre de tri où ils sont triés par matière avant d'être envoyés en usine de recyclage. Les erreurs de tri s'établissent à 5 kg par habitant, en baisse de 10 %. Les habitants ont donc mieux respecté les consignes de tri en 2019.

Papiers

1628 tonnes collectées → 0 %
19 kg par habitant → 0 %

2 tonnes de papiers ont été collectées en moins en 2019 par rapport à 2018. Une marge de progression est encore possible puisque 1,5 kg de papiers par habitant étaient encore déposés dans les sacs jaunes en 2019.

Verre

3 584 tonnes collectées ↗ 1%
41 kg par habitant → 0 %

La collecte de verre s'établit désormais à 41 kg par habitant, stable par rapport à 2018. Une fois collecté, le verre est directement envoyé en filière de recyclage, sans sur-tri.

Déchets de déchèteries

29 048 tonnes collectées ↗ 3,5 %
334 kg par habitant ↗ 3,5 %

Les déchets déposés en déchèterie représentent le flux le plus important, avec 334 kg par habitant. Un ratio en forte hausse par rapport à 2018, qui concerne l'ensemble des flux déposés en déchèterie.

En 2019,

50340 ↗ 1,2 % tonnes collectées tous flux confondus

578 ↗ 1 % kg par habitant

LES TONNAGES EN DÉCHÈTERIES

Végétaux
8 503 tonnes ↘ 5 %
Traitement : plateforme de compostage puis valorisés en agriculture

Tout venant
6 122 tonnes ↗ 10 %
Traitement : centre de stockage

Gravats
6 023 tonnes ↗ 8 %
Traitement : centre de stockage

Bois
4 227 tonnes ↗ 5 %
Traitement : recyclage

Mobilier
922 tonnes ↗ 1 %
Traitement : démantèlement puis recyclage ou valorisation énergétique

Ferrailles
948 tonnes ↗ 7 %
Traitement : recyclage

Cartons
968 tonnes ↗ 10 %
Traitement : recyclage

Déchets toxiques*
273 tonnes ↗ 25 %
Traitement : valorisation énergétique

Polystyrène
17 tonnes ↗ 13 %
Traitement : recyclage

Piles
9 tonnes ↘ 18 %
Traitement : recyclage

Déchets électriques*
907 tonnes ↗ 8 %
Traitement : recyclage

Déchets amiantés*
127 tonnes ↗ 18 %
Traitement : centre de stockage

Cartouches d'encre
1,7 tonnes → stable
Traitement : recyclage

La Recyclerie
169 tonnes ↘ 8 %
soit un détournement de 2,8 % des bennes tout-venant. 90 % des entrants dans la recyclerie sont valorisés : ils sont remis en état puis proposés dans les boutiques solidaires d'Emmaüs.

LA VALORISATION DES EMBALLAGES

PLASTIQUES

390 tonnes collectées ↘ 25 %

RECYCLÉES
en fibres utilisées comme rembourrage de couette, d'ours en peluche...

CE QUI REPRÉSENTE
2 282 390 ours en peluche

CARTONS

404 tonnes collectées ↗ 10 %

RECYCLÉES
en fibres à nouveau utilisée dans des emballages en carton

CE QUI REPRÉSENTE
6 063 804 boîtes à œufs

VERRE

3 584 tonnes collectées ↗ 1 %

RECYCLÉES
à 100 % et à l'infini en nouvelles bouteilles en verre

CE QUI REPRÉSENTE
7 963 326 bouteilles de verre

ACIER

203 tonnes collectées ↗ 1 %

RECYCLÉES
de nouveau en acier pour fabriquer des chariots de course ou des boules de pétanque

CE QUI REPRÉSENTE
3 879 chariots de course

SMICTOM
PAYS DE FOUGÈRES

ACTUALITÉ

Faisons éclore nos bonnes idées zéro déchet !

Vous en avez marre de voir votre poubelle déborder ? Ça tombe bien, on a quelques astuces pour vous. En plus, elles vous faciliteront la vie.

1 – Composter pour disposer d'un engrais naturel

Avec le compostage, fini l'achat d'engrais ! Vous pourrez disposer le compost comme un terreau, au pied de vos plantations ou de vos plantes en pot.

Pour composter, rien de plus simple : il suffit de déposer vos déchets de cuisine ou du jardin dans un composteur ou en tas.

2 – Faire le tri pour redécouvrir ses trésors

En triant vos vieilles affaires, vous vous rendrez peut-être compte que vous pouvez réutiliser plusieurs éléments ! Et si vous ne les utilisez plus, n'hésitez pas à donner vos vieux objets plutôt que les jeter.

3 – Broyer ses déchets verts pour pailler efficacement son jardin

Si vous avez un jardin, vous savez probablement que le paillage est une excellente technique pour protéger et nourrir votre sol. Plutôt qu'acheter du broyat dans le commerce, pourquoi ne pas réutiliser directement chez vous vos branchages ?

4 – Passer aux objets durables pour faire des économies

Voici quelques exemples d'objets jetables que vous pouvez remplacer par des produits durables :

Masque lavable à la place du masque jetable

Gourde plutôt qu'une bouteille en plastique

Serviette à la place de l'essuie-tout

Lingettes lavables en microfibre plutôt que jetables

5 – Passer au vrac pour supprimer les emballages inutiles

La première chose que vous faites en rentrant des courses est bien souvent de jeter tous les emballages inutiles. Alors pourquoi les acheter ? En passant à l'achat en vrac, vous pourrez gagner du temps et de la place dans vos placards.

Retrouverez de nombreuses autres astuces
sur www.smictom-fougeres.fr

Assainissement non collectif

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 a obligé les communes à mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) avant le 31 Décembre 2005. Celui-ci est en charge du contrôle des installations d'assainissement non collectif : les installations neuves ou à réhabiliter ainsi que les installations existantes. Fougères Agglomération, étant compétent en matière d'assainissement non collectif, a délibéré en date du 10 Juillet 2017 pour missionner les contrôles à un délégataire.

Ainsi Véolia procédera prochainement au contrôle de votre installation, suivant les fréquences définies dans le règlement de Fougères Agglomération (au maximum 10 ans pour les installations conformes, 4 ans pour les non conformes et 1 an pour les ventes).

Le règlement est téléchargeable sur le site de Fougères Agglomération, rubrique Assainissement Non Collectif : http://fougeres-agglo.bzh/content/assainissement-non-collectif-1

Le délégataire est financé uniquement par des redevances versées par les usagers en contrepartie des prestations fournies (service public à caractère industriel et commercial). Les contrôles réalisés par le délégataire constituent des prestations qui permettent aux usagers d'être en conformité avec des dispositions législatives et réglementaires. Prix du 1er contrôle de l'existant : 90,82€ TTC, prix du contrôle périodique (à partir du deuxième contrôle) : 85,14€ TTC.

L'usager recevra au préalable un courrier de proposition de rendez-vous, pouvant être décalé si nécessaire.

Information complémentaire

Vous êtres nombreux à vous interroger sur la réception d'un courrier après relevé du compteur d'eau par la Société STGS.

Il s'agit d'un courrier type adressé automatiquement vous invitant à vous rapprocher d'un plombier.

Avant toute démarche auprès d'un plombier, vérifier la suspicion de fuite en fermant tous vos robinets et en contrôlant un éventuel déroulement de votre compteur

sont sympas

Le restaurant « LES ROUTIERS » exerçant aussi l'activité « Française Des Jeux », situé au 19 route de Paris à BEAUCE, a reçu l'agrément pour exercer l'activité « Service de Proximité ».
Désormais vous pouvez y effectuer vos paiements à l'ordre du Service Public, qui s'agissent du paiement d'un impôt, d'une amende ou d'une facture de Service Public Local (crèche, ordures ménagères, transports scolaires, etc.) sans avoir besoin de vous rendre dans les locaux du Trésor Public.
Vend également des timbres fiscaux nécessaires aux documents officiels et aux pièces d'identités.

RAPPEL IMPORTANT

La Mairie rappelle à tous les habitants de la commune de BEAUCE, qu'il est obligatoire d'identifier sa propriété avec la plaque du numéro qu'il lui est attribué, dans le but de facilité le travail de La Poste et des Services de Secours.

Commémoration du 11 novembre

Tout comme le 8 mai, nous avons commémoré le 11 novembre en petit comité en présence de Stéphane IDLAS (Maire), ses élus, Marcel GUIDECOQ (Président de la section locale de l'Union des Anciens Combattants), quelques membres de l'UNC et Emilie GARNIER (Directrice de l'école).

Lors de cette cérémonie deux médailles ont été remises à :

- M. LESENECHAL Victor en hommage à son active participation au sein de l'Union
  et
- M. BRASSELET André en remerciement de ses 10 années de porte-drapeau

tous les deux anciens combattants d'Algérie.

Messieurs LESENECHAL, IDLAS, GUIDECOQ et BRASSELET se sont démasqués juste pour la photo, après la cérémonie

Signature d'une charte IPF (Initiative Pays de Fougères)

Le mardi 16 novembre 2020, Noémie et Philippe BALLOIS, nos boulangers, ont signé une charte de parrainage avec l'association Initiative du Pays de Fougères.

Leur parrain Roger BERTHELOT les accompagnera tant de son expérience, de son expertise et de sa connaissance de l'entreprise afin de les challenger dans leurs futurs projets.

sur fève

Pour l'Epiphanie, Mme et M. BALLOIS mettent en valeur notre patrimoine communal, en lui réservant une place au cœur de leurs galettes des rois.

En collaboration avec la société PANESSIEL, une série de 10 fèves en porcelaine ont été décorée une à une à la main, représentant les principaux bâtiments de la commune de BEAUCE.

Dès le 6 janvier2021, il vous sera possible d'en faire la collection et de la conserver dans un coffret.

Recensement de la population – Enquête de recensement de 2016 à 2020

Les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans. Elles sont établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.
Ces chiffres correspondent à la population légale de notre commune tels qu'ils ressortent du recensement de la population :

- Population municipale*…… : 1366
- Population comptée à part**…… : 36
- Population totale… …… : 1402

***La population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté.
**** La population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

Remerciements

Son visage ne vous est pas inconnu. Elle a arpenté notre commune (parmi d'autres) depuis près de 18 ans avec son calepin et son appareil photo.

Toujours prête à faire parler de notre commune, relater les différents évènements qui l'anime. Que ce soit pour les cérémonies officielles, les projets ou aménagements, les animations et activités des associations, la promotion de l'OCAS, l'école….

Sylvie LANGLAIS correspondante de la Chronique arrête.

Merci à toi pour ta disponibilité, ta gentillesse et ton écoute.

S. Idlas.

Après enquête, nous avons retrouvé la personne qui a pris soin de la première couvée de cannetons, mais aussi de la seconde…

C'est pourquoi nous tenons à remercier à nouveau M. **RAULT Patrick** qui lors de ses promenades journalières veille et nourrit les canards qui « résident » aux abords de l'étang des Vertes Rives.

BEAUCE-ANIMATION – bilan 2020

Suite aux confinements successifs, nos différentes manifestations n'ont pu avoir lieu cette année… comme pour toutes les associations c'est « une année blanche ».

Mais nous ne baissons pas les bras !!!

En partenariat avec la commune de BEAUCE, sous la houlette de Pierre BERHAULT et Monsieur PAUTONNIER, les agents du service technique, plusieurs bénévoles artistes et bricoleurs à savoir : Christian et Kevin, Pierre, Jean-Claude, Jean-Yves, Brigitte, Christian, Jean-Louis, Maurice, Daniel, Jacques, Jean-Jacques, ont retroussé leurs manches depuis plusieurs jeudis afin de mettre en scène l'opération « les jardins féériques » organisées par la mairie de Fougères.

« Les sapins » est la thématique de l'année

La mairie de FOUGERES a choisi (confinement oblige…) de multiplier ces mises en scène non pas au jardin public mais dans toute la ville.

Pour la commune de BEAUCE, la réalisation est visible place « Edmond Herbert ».

Un MERCI chaleureux à tous.

Pour 2021, comme vous l'avez certainement vu dans les journaux, nous avons l'honneur d'accueillir le TOUR DE FRANCE dans notre commune de BEAUCE sur la N 12…le 29 Juin. Afin de préparer au mieux cet évènement dans un ESPRIT DE FETE, nous envisageons de fixer une réunion ouverte à tous, courant Février 2021… (la date sera précisée ultérieurement par des affiches, sur le site de la commune et dans les journaux) ; en attendant vous pouvez déjà penser à la manière d'envisager cette manifestation.

Nous vous souhaitons malgré tout de « Joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année ».

Les membres de « Beaucé-Animation »

Tour de France 2021

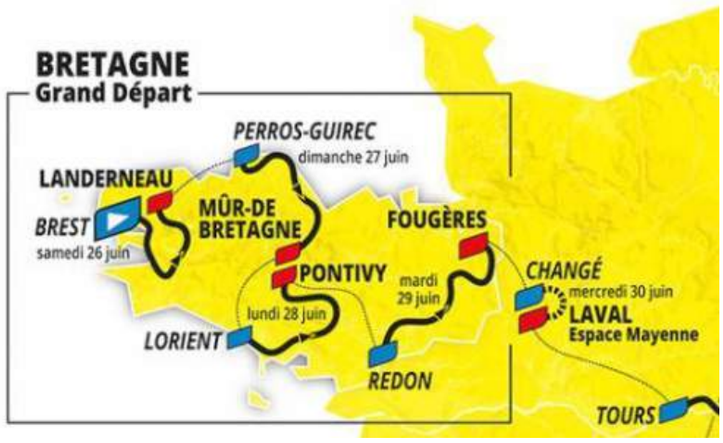

Le tracé du Tour de France 2021, dévoilé le 1er novembre dernier, a officialisé la traversée de la région BRETAGNE au cours des quatre premiers jours de course. La grande boucle s'élancera de BREST le 26 juin 2021 et parcourra successivement le Finistère, les Côtes-d'Armor, le Morbihan puis enfin l'Ille-et-Vilaine.

L'étape bretillienne sera l'une des plus courtes de cette 108ème édition :

4	PLAT	MAR. 29/06/2021	REDON > FOUGÈRES	152 KM	ÉTAPE 4 >

Après un départ de Redon, route vers Pipriac, Bain-de-Bretagne, Janzé, Châteaugiron, Liffré, Vitré puis Fougères où l'arrivée, boulevard des déportés, aura lieu exactement au même endroit qu'en 2015 lors de la victoire du Britannique Mark Cavendish.
Mais cette étape passera en amont, au cœur de notre commune de BEAUCE en milieu d'après-midi.
Ci-dessous les horaires des derniers kilomètres avant l'arrivée :

Sous réserve de validation par l'autorité préfectorale

KILOMETRES				HORAIRES			
à parcourir	parcourus	ITINERAIRE		Caravane	45 km/h	43 km/h	41 km/h
FRANCE							
ILLE-ET-VILAINE (35)							
14.4	137.9	D109	Luitré (LUITRÉ-DOMPIERRE)	15:02	16:44	16:52	17:02
11	141.3		Bois-le-Houx (D109-D22-D109)	15:07	16:48	16:57	17:07
8.1	144.2		Cimette (LA CHAPELLE-JANSON) (D109-N12)	15:11	16:52	17:01	17:11
6.5	145.8	N12	FLEURIGNÉ (près)	15:13	16:54	17:03	17:13
4.6	147.7		BEAUCÉ	15:16	16:57	17:06	17:16
0.8	151.5		La Hayais (JAVENÉ) (N12-VC)	15:22	17:02	17:11	17:22
0.6	151.7	VC	FOUGÈRES (entrée)	15:22	17:02	17:12	17:22

Comme l'évoquait l'article précédent, l'association BEAUCE ANIMATION réfléchit pour mettre en place des animations lors de cette journée festive.

La commune elle, recherche des bénévoles afin d'assurer la sécurité : parking, et accès… N'hésitez pas à vous inscrire auprès de nos services administratifs.

Comité de Gestion du Plan d'eau des « VERTES RIVES »

Nous venons de clore la saison de pêche 2020, c'est une année vraiment triste.

Comme tout le monde le sait, à cause de la pandémie, nous avons dû interdire la pêche à l'étang. A la fin du premier confinement, nous attendions l'autorisation de réouverture de la part de la mairie et malheureusement aux premières chaleurs nous avons perdu beaucoup de truites.

Nous déplorons aussi le fait d'avoir été témoin des différentes nuisances occasionnées par un groupe de personnes s'étant installées temporairement cet été, sur le terrain de FOUGERES AGGLOMERATION.

Le 24 octobre l'association a procédé au recouvrement de la cabane qui commençait à prendre l'eau.

Il nous reste quelques travaux à réaliser :

- la réfection d'une cage,
- la construction d'un ponton permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite
- l'élagage des arbres autour de l'étang.

"Les Tournesols " L'histoire continue....

Après l'été, la bibliothèque a rouvert ses portes avec des permanences tenues par Sophie LE HEGARAT DELAMARCHE (bibliothécaire salariée de Fougères Agglomération) en suivant le protocole sanitaire lié à la pandémie.

Ensuite, les bénévoles ont pu reprendre les permanences fin septembre. Nous étions très heureux de retrouver nos lecteurs avec de nouvelles plages horaires :

Le mercredi de 14h30 à 18h30
Le vendredi de 16h30 à 18h30

Certains bénévoles ont souhaité arrêter leur activité à la bibliothèque. C'est ici l'occasion de les remercier chaleureusement pour leur investissement… De nouveaux bénévoles seraient bienvenus.

Qui aimerait rejoindre notre équipe ?
Vous appréciez partager vos lectures, échanger, conseiller un public varié, proposer et participer à des animations et œuvrer à la vie de votre commune ? N'hésitez pas à prendre contact auprès de la mairie. Ce bénévolat vous apportera autant qu'il apporte au public lecteur.

A l'heure où nous rédigeons cet article, fin novembre, la bibliothèque est à nouveau fermée au public dans le cadre du confinement. Cependant, un drive est possible pour les professionnels ayant déjà un compte : enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, assistants maternels, assistants familiaux, animateurs en centre de loisirs et animateurs en EHPAD.

En espérant retrouver tous nos lecteurs au plus vite aux conditions habituelles …. Ou bien, si cette crise sanitaire perdure, ne faudra t'il pas trouver d'autres alternatives pour satisfaire votre appétit de lecture ?

A bientôt !

L'équipe de bénévoles

Contact : Mme LE HEGARAT DELAMARCHE - 02 99 97 20 14 - bibliobeauce@fougeres-agglo.bzh

Bienvenue à Michel Dufresne qui a rejoint l'équipe en septembre.
Des bénévoles toujours à votre écoute !

Ce mercredi 2 décembre, jour de réouverture il y avait affluence à la médiathèque, ces nombreux livres en quarantaine pourront prochainement retrouver d'autres lecteurs…

La magie de Noël a passé la porte de la médiathèque

ECOLE PUBLIQUE
Beaucé
René Guy CADOU
Poète 1920 - 1951

Que d'émotions !

Ça y est le projet de l'année est lancé dans toutes les classes :

Nous avons commencé par la FEVR en fêtant Halloween ! Loups garoux, sorcières, squelettes, fantômes et autres monstres de toutes sortes ont rodé dans l'école à la recherche de vers de terre gluants !

Le midi, des vers de terre mais pas que ! Admirez plutôt ...

Serpent de salade de vers de terre

Doigts sanguinolents en sandwich

Fantômes sur bave d'escargots

Evidemment, tout le monde se régale !

Merci au cuisinier, Jean-François Pasquier

Zoom sur la cantine municipale de l'école René Guy CADOU de BEAUCE

Une centaine de jeunes convives fréquentent journellement la cantine de BEAUCE. Pour servir tout ce petit monde, nous avons organisé deux services, celui des maternelles avec la classe préparatoire de 11h30 à 12h30 puis celui des CE1, CE2, CM1 et CM2 de 12h30 à 13h30.

Depuis la rentrée scolaire de septembre, Monsieur Jean-François PASQUIER remplace Madame Marie-Noëlle DELAUNAY en tant que cuisinier au restaurant scolaire.
Après 20 années passées au service de la Commune, Madame DELAUNAY a en effet choisi de quitter la Commune pour de nouveaux horizons. Qu'elle en soit ici remerciée.

Trois objectifs ont été fixés à notre nouveau cuisinier afin d'améliorer le service mais également le faire évoluer en fonction de la réglementation :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Préparation des repas avec 50% d'aliments bio, de Label Rouge, de Bleu Blanc Cœur et d'autres aliments issus de la culture raisonnée tout en favorisant le circuit court.
- De préparer et de servir un repas végétarien par semaine.

Nous souhaitons le meilleur pour nos écoliers, ce que notre cuisinier a pris immédiatement en considération en abondant dans notre sens.

Depuis la rentrée scolaire, les menus servis ont un succès avéré. Le gaspillage alimentaire est pratiquement néant. Les élèves apprécient aussi le repas végétarien, en considérant que pour beaucoup d'entre eux c'est une nouvelle habitude de déjeuner qui leur permet de découvrir d'autres saveurs.

Notre cuisinier a la volonté de préparer au maximum des produits frais, ce que nos jeunes convives apprécient. Ce résultat ajouté à la satisfaction des parents nous encourage, M. PASQUIER et toute l'équipe en charge des affaires périscolaires, à rendre le temps du déjeuner le plus convivial possible.

Nous sommes toutes et tous convaincus que les enfants ayant bien déjeuné sont plus à même de bien travailler le reste de la journée.

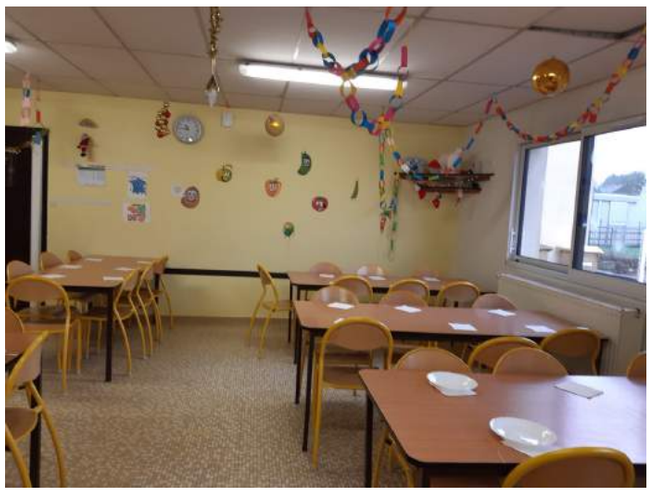

Mais que font vos enfants quand ils ne sont pas avec leur enseignant.e ?

Garderies et pause méridienne

Voici l'équipe :

Le matin et le soir, nous nous installons par classe sur les tables de la cantine et ...

... nous construisons, nous dessinons, nous jouons ...

... nous colorions !

Le midi, nous sommes sur la cour et nous jouons avec les copains et les copines de la classe.

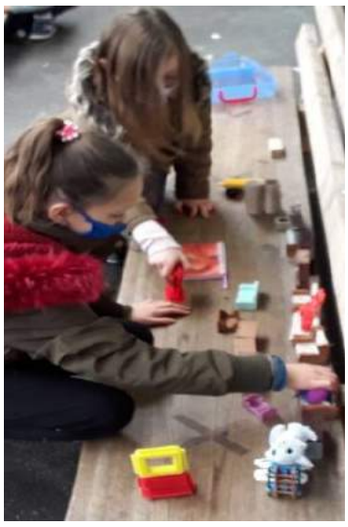

Présentation de l'APE

Partager des moments de convivialité, échanger des idées, développer son réseau social, organiser des manifestations pour récolter des sous, … Autant d'actions que le bureau de l'APE s'efforce de maintenir malgré le contexte de crise sanitaire. Cette association permet chaque année de réduire le coût de sorties scolaires pour les enfants de l'école René Guy CADOU de BEAUCE. La magie s'opère également en décembre avec l'intervention du Père-Noël dans chacune des classes.

Des manifestations sont organisées tout au cours de l'année et que nous souhaiterions autant que possible voir perdurer si le contexte le permet…
Après une première vente de brioches et produits La Mère Poulard, le planning prévisionnel serait alors le suivant :

- Décembre : participation des enfants au Téléthon par le biais de dessins,
- Janvier : tirage au sort de la galette des rois,
- Février : vente de brioches,
- Avril : vente de chocolats de Pâques,
- Mai : vide grenier (si le contexte le permet…),
- Juin : nous serions heureux de pouvoir maintenir la fête de l'école, ce joli moment de partage et de convivialité pour petits et grands !

Ce planning s'entend à titre prévisionnel et sera susceptible d'évoluer, en fonction des idées de chacun et propositions faites lors de nos réunions.
Nous remercions d'ailleurs toutes les familles pour leur engouement et participation à chaque manifestation.
Le bureau de l'APE, c'est également une équipe de 13 membres dynamiques et dont le nombre de places reste illimité !

Des idées, des questions, envie de nous rejoindre ? N'hésitez pas à nous contacter par mail : apebeauce@gmail.com .

En cette fin d'année, nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes et plein de bonnes choses. Nous espérons que le contexte sera meilleur en 2021 pour le maintien de nos futurs projets et ces moments de partage.

L'équipe de l'APE

Répartition des charges de fonctionnement de l'école publique d'après le C.A. 2019.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le coût de fonctionnement de l'école publique par élève, calculé d'après le nombre d'enfants inscrits et présents au premier jour de la rentrée scolaire 2019-2020, à partir des résultats du Compte Administratif 2019, en prenant en compte les dépenses de fonctionnement liées aux personnels, aux bâtiments ainsi qu'aux activités scolaires.

Il en ressort que les coûts par élève sont les suivants :

- par élève de maternelle ..... 1 345.42 €
- par élève de cours élémentaire ..... 459.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir les coûts qui viennent de lui être communiqués pour le calcul des participations qui seront demandées au titre de l'année 2020-2021. Conformément à la délibération du 15 Septembre 2004, l'abattement appliqué sur le montant global de chacune des participations, est fixé à 20 %.
- d'arrêter les participations des Communes extérieures pour l'année 2020-2021 ainsi :

	Elèves de Maternelle (rentrée 2020)			**Elèves d'Élémentaire (rentrée 2020)**			**Total**	**Abattement**	**Participation**
Communes	Coût par élève	**Nombre**	Total	Coût par élève	**Nombre**	Total	**général**	**20%**	**due**
FLEURIGNE	1345,42	**14**	18835,88	459,9	**16**	7358,4	26194,28	5238,86	20955,42
LA CHAPELLE JANSON	1345,42	**3**	4036,26	459,9	**10**	4599	8635,26	1727,05	6908,21
LA SELLE EN LUITRE	1345,42	**12**	16145,04	459,9	**19**	8738,10	24883,14	4976,63	19906,51
LUITRE-DOMPIERRE	1345,42	**1**	1345,42	459,9	**3**	1379,7	2725,12	545,02	2180,10
FOUGERES	1345,42	**0**	0	459,9	**2**	1379,7	1379,7	275,94	1103,76
PARCE	1 345.42	**0**	0	459.9	**1**	459.9	459.9	91.98	367.92
TOTAUX		**30**	40362,6		**51**	23454,9	63817,5	12763,50	51054,00

Allocation de crédits budgétaires à l'école publique René Guy Cadou pour l'année scolaire 2020-2021.

Le nombre d'élèves présents le jour de la rentrée scolaire 2020-2021 était de 176.

La participation communale pour le fonctionnement de l'école durant l'année scolaire écoulée s'est élevée à 5 040.00 €. Les dépenses correspondantes ont été acquittées par la Mairie sur présentation de factures pour un total de 3 246.30 €, laissant un solde créditeur de 1 793.70 €.

En ce qui concerne les fournitures scolaires, la participation communale avait été fixée à 47 € par élève pour l'année 2019-2020, soit 8 460.00 € pour 180 élèves. A la date du 31 Août 2020 un montant de 5 327.90 € avait été consommé, dont 3 743.49 € pour les fournitures scolaires ; 1 344.26 € pour les manuels scolaires et 240.15 € pour du petit matériel, laissant un solde positif de 3 132.10 €.

Il est convenu de tenir compte de la crise sanitaire de ce début d'année 2020, qui a considérablement perturbé le fonctionnement de l'école.

Après avoir entendu l'ensemble de ces informations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour l'année scolaire 2019-2020 :

- ↪ de maintenir à 28 € par enfant présent à la rentrée, la participation communale pour le fonctionnement de l'école, soit une enveloppe budgétaire de 4 928 €, les factures étant réglées par la Mairie.
- ↪ de maintenir la participation de la Commune aux voyages scolaires, à 12 € par élève.
- ↪ d'accorder une participation de 47 € pour chacun des 176 élèves inscrits, afin de procéder à l'achat des fournitures scolaires, lesquelles seront payées sur facture directement par la Mairie. Les crédits attribués s'élèvent donc à un total de 8 272 € pour la période comprise entre le 1er septembre 2020 et le 31 août 2021.

Monsieur le Maire indiquera aux services du S.D.I.S., le nombre d'élèves fréquentant l'établissement au jour de la rentrée.

Présentation de la« Communauté Locale » de BEAUCE »

Depuis plusieurs années, le mot Paroisse ne s'emploie plus lorsqu'il s'agit d'une Eglise ou d'un clocher mais s'intitule **« Communauté Locale ».**
Le nouveau doyenné du Pays de Fougères nommé « Doyenné Saint Martin » a été promulgué par notre Evêque en 2014.
Il comprend 8 paroisses représentant environ 75000 Habitants avec à l'intérieur des communautés locales pour chacune.
PAROISSE DE LA VISITATION : 8 Communautés
PAROISSE St GILLES DE MUE : 4 Communautés
PAROISSE Ste THERESE DU BOCAGE FOUFERAIS : 3 Communautés
PAROISSE St ANNE DU COUESNON : 8 Communautés
PAROISSE NOTRE-DAME DU COUESNON : 11 Communautés
PAROISSE ST PIERRE ST PAUL DU COGLAIS : 10 Communautés
PAROISSE BIENHEUREUX JULIEN MAUNOIR DU BEUVRON : 5 Communautés
PAROISSE ST MARTIN DU DESERT : 5 Communautés

Notre Communauté Locale de **BEAUCE** est rattachée à la **Paroisse de la Visitation** avec 7 autres Communautés : St Léonard, Notre-Dame de Bonabry, St Sulpice, Ste Madeleine, Lécousse, Laignelet et Javené.

<u>Les Missions et activités de la COMMUNAUTE LOCALE DE BEAUCE</u> sont entre autres les suivantes :
Les messes dominicales sont préparées par 9 Equipes à tour de rôle suivant un planning établi par la Paroisse de la Visitation. Une équipe de la Communauté de BEAUCE composée de 5 personnes participe à la création de ce déroulement.
Pour BEAUCE, 3 Equipes responsables de célébration reçoivent, chacune à leur tour ce déroulement afin d'attribuer les rôles dans cette célébration (fleurissement, lectures, organiste, animateur, sacristain etc.…)
Un groupe de 11 personnes des Paroisses de la Visitation, St Gilles de Mué et Ste Thérèse, dont 2 de BEAUCE se réunit pour la **« commission chants »** au centre de Tibériade à Fougères, afin de choisir les chants adaptés à la période de la liturgie pour une application commune de chaque célébration.
Depuis 41 ans, les membres de la « Chorale St Martin de BEAUCE » sont présents à chaque célébration, messes, sépultures, mariages, temps de prière, célébrations diverses. Les répétitions ont lieu le jeudi tous les 15 jours de 17 h à 18 h 45 et sont ouvertes plus spécialement aux Paroisses de la Visitation, St Gilles de Mué et Ste Thérèse.
Pour les Sépultures, à BEAUCE, 2 équipes de 2 personnes se relaient afin de rencontrer les familles et préparer les célébrations d'obsèques, pour coordonner et communiquer le déroulement au célébrant et laïcs responsables.
Pour les Mariages, 1 personne de BEAUCE reçoit les futurs mariés et ils préparent ensemble la célébration.
Décoration : 1 personne met tout son talent au service de l'église : fêtes, mariages, crèche etc...
Entretien : 6 personnes se retrouvent le dernier vendredi du mois pour l'entretien et le nettoyage de l'église.
Sacristain : 2 personnes s'entraident afin d'assurer au mieux cette mission.

Ci-dessous le planning des messes à BEAUCE en 2021 à 9h30 *(sauf contre ordre),* établi par le « Doyenné » :
- Dimanches 10 et 31 Janvier 2021
- Dimanche 21 Février
- Dimanche 14 Mars
- Dimanches 4 et 25 Avril
- Samedi 8 Mai (*temps de prières)*
- Dimanche 16 Mai
- Dimanches 6 et 27 Juin
- Dimanche 18 Juillet
- Dimanche 27 Août
- Dimanche 13 Septembre
- Dimanches 3 et 24 Octobre
- Jeudi 11 Novembre *(temps de prières)*
- Dimanche 14 Novembre
- Dimanches 5 et 26 Décembre 2021

Un GRAND MERCI à cette trentaine de personnes qui, bénévolement mettent tout en œuvre pour que notre EGLISE soit priante, accueillante, vivante, ouverte à tous.

Coordinateurs entre le Doyenné et notre communauté de BEAUCE
Daniel et Marie-Agnès

Calendrier

Calendrier

- 12 Janvier 2021 : Galette AFN
- 23 Janvier 2021 : Vœux du Maire (salle de sports)
- 6 et 7 Février 2021 : Bourse aux oiseaux (salle des sports)
- 8 Mai 2021 : Temps de prière à l'église et cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbe
- 9 ou 16 Mai 2021 : Vide grenier co-organisé par l'APE et le Comité de Pêche
- S23 - S24 : Spectacle « Humeur Vagabonde » autour du plan d'eau « Les Vertes Rives »
- Fin juin 2021 : Fête de l'école
- 29 juin 2021 : Passage du Tour de France + animations dans le centre bourg
- 16 et 17 Octobre 2021 : Fête du pommé organisé par BEAUCE-ANIMATION
- 23 Octobre 2021 : Choucroute de la Chorale St Martin
- 11 Novembre 2021 : Cérémonie à l'église et au monument aux morts avec dépôt de gerbe
- 13 au 21 Novembre 2021 : Championnat départemental des oiseaux organisé par l'AMICALE des VOLIERES
- 5 décembre 2021 : Cérémonie au monument aux morts

Ces dates sont à retenir mais peuvent évoluer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

Comité de rédaction : Sylvaine BERTHELOT, Mickaël PRIOUL, Brigitte LAGRÉE, Paulina TABRIZI, Fabrice LIBOR, Fabienne LESAVETIER.
imprimerie.garlan@gmail.com - 02 99 99 53 06